Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Sous-direction
Recherche et Évaluation
Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones

Research and Evaluation Branch
Community, Contract and Aboriginal Policing Services Directorate

Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes à titre de victimes ou de contrevenants

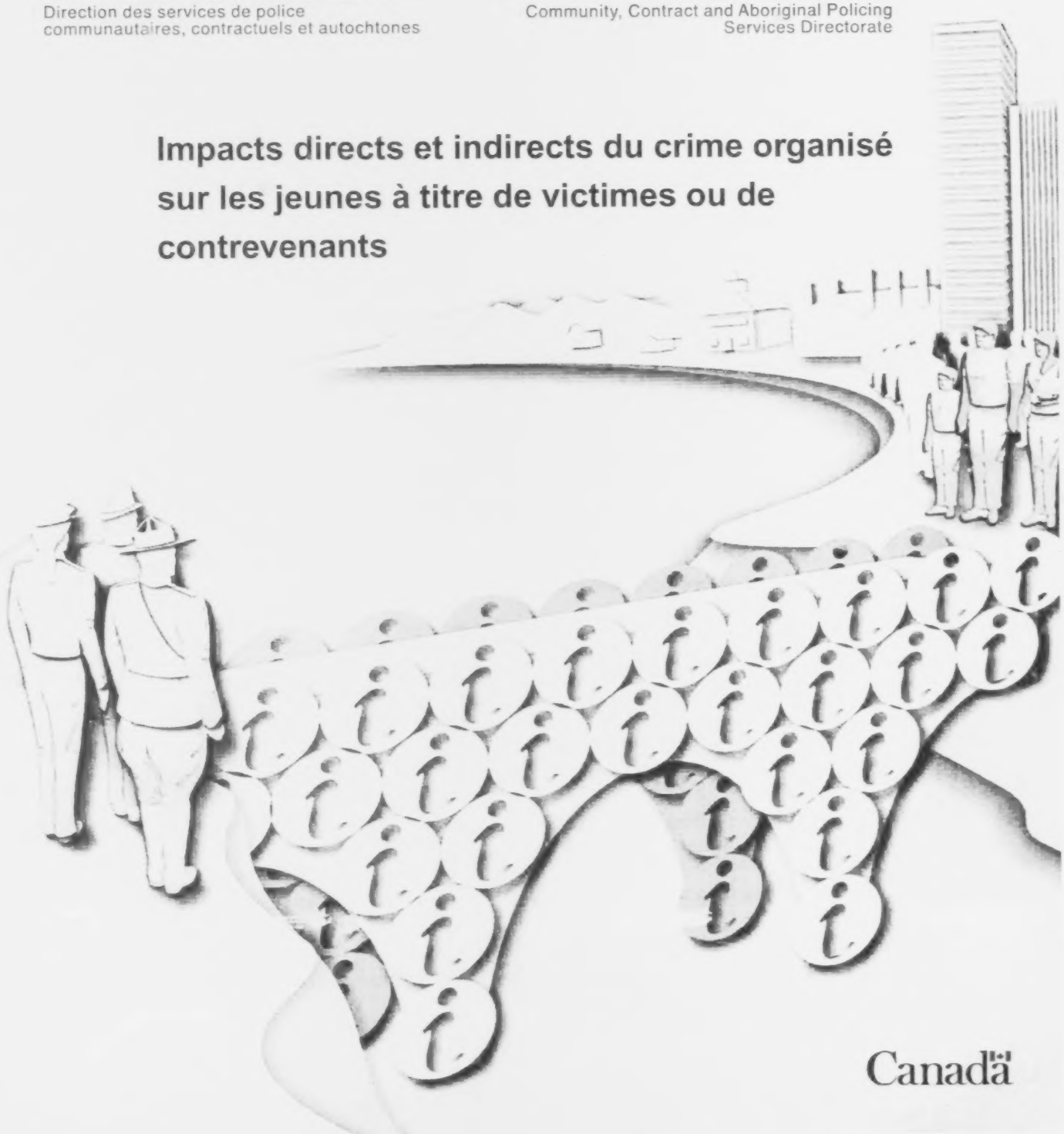

Canada

104-02116/

Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes, à titre de victimes ou de contrevenants

Par

Holly Richter-White, M.A.
holly.richter@rcmp-grc.gc.ca

Sous-direction de la recherche et de l'évaluation
Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa

Mars 2003

Les points de vue exprimés dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement les positions de la Gendarmerie royale du Canada et du gouvernement du Canada.

Disponible sur Internet à : www.rcmp-grc.gc.ca/ccaps/research_eval_f.htm

Table des matières

Résumé 1

Introduction 3

État actuel de la recherche sur le crime organisé et les jeunes 4

Difficultés d'ordre général liées à la recherche et à la définition du crime organisé 4

Difficultés liées à la recherche sur le crime organisé et les jeunes. 7

Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes -

Produits et activités 9

Drogues 10

Alcool 13

Tabac 14

Vols de véhicules automobiles 16

Terrorisme et narcoterrorisme 17

Traite des êtres humains et exploitation sexuelle des enfants (prostitution et pornographie) 19

Bandes de jeunes 21

Jeux de hasard 23

Fraude 25

Criminalité d'entreprise 26

Blanchiment d'argent 28

Internet, ordinateurs et logiciels 30

Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes -

Perception et affectation des ressources policières 31

Perception directe du crime organisé 31

Perception indirecte du crime organisé 34

Affectation des ressources policières 39

Effets imprévus sur les jeunes découlant de l'affectation des ressources policières 39

Culture et outils en matière de ressources policières 41

Ressources policières et réduction de la demande 42

Groupes de jeunes vulnérables 44

Jeunes enfants 44

Jeunes Autochtones et jeunes des minorités visibles 45

Différences entre les sexes : Jeunes de sexe masculin et de sexe féminin 46

Répercussions en matière de recherche et d'élaboration des politiques 47

Bibliographie 50

Résumé

Le crime organisé a sur les enfants et les jeunes un impact à la fois direct et général mais aussi, à bien des égards, indirect. Un des principaux impacts des activités du crime organisé sur les jeunes est leur recrutement dans des activités criminelles. Ce recrutement ne représente toutefois qu'une petite partie de l'impact plus général qu'ont les activités du crime organisé sur les jeunes. D'autres activités ont sur les jeunes un impact à la fois direct et indirect, qui se fait dans de nombreux cas sentir à l'échelle de la collectivité locale. Nous reviendrons sur ces impacts tout au long du présent rapport.

Figurent au nombre des questions au sujet desquelles nous examinerons l'impact possible des activités du crime organisé dans le présent rapport : les drogues, l'alcool, le tabac, les vols de véhicules automobiles, le terrorisme, le passage de clandestins et l'exploitation sexuelle des enfants, les bandes de jeunes, les jeux de hasard, la fraude, la criminalité d'entreprise, le blanchiment d'argent, Internet, les ordinateurs et les logiciels, la perception du crime organisé, l'affectation des ressources policières et les groupes de jeunes vulnérables.

La recherche sur le crime organisé est toutefois entravée par divers facteurs. Le premier tient à l'absence de définition universellement reconnue du concept. Deuxièmement, en raison de la nature même du crime organisé, les données nécessaires sont en général recueillies au moyen de méthodes non scientifiques telles que les rapports de police et des entrevues, les renseignements fournis par des informateurs et des entrevues avec le personnel du secteur de la justice et celui des services correctionnels. En l'absence de données de recherche, le gouvernement et les responsables de l'élaboration des politiques doivent fonder leurs décisions sur des renseignements de source indirecte.

La recherche future sur les impacts du crime organisé sur les jeunes pourrait porter sur diverses questions reliées à la perception que l'on a du phénomène et mettre l'accent sur la collecte de données. Il est aussi possible que l'ethnographie nous aide à mieux comprendre certains de ces impacts. Il est également nécessaire de modifier la politique en matière de communication, à l'interne et à l'externe, des données sur les impacts locaux du crime organisé, de saisie des données et d'affectation des ressources policières en fonction des secteurs d'activité et d'une réduction de l'offre et de la demande.

Introduction

La plus récente étude sur l'impact du crime organisé au Canada a été menée en 1998 par Samuel Porteous. Cette étude, réalisée pour le compte du Solliciteur général du Canada, répertorie un certain nombre d'impacts possibles des activités du crime organisé sur la société dans son ensemble. Elle ne traite toutefois pas des populations spécifiques risquant d'être touchées. De fait, l'impact des activités du crime organisé sur les jeunes comme tels n'a encore fait l'objet d'aucune étude au Canada. À l'heure actuelle, quand il est question des relations entre les groupes de criminels organisés et les jeunes, il est fréquent que ceux-ci soient perçus comme contrevenants et pas nécessairement comme victimes.

Le présent rapport avait pour objectif initial de procéder à une analyse qualitative et quantitative de l'impact du crime organisé sur les jeunes, que ce soit à titre de victimes ou de contrevenants. Étant donné le nombre limité d'études portant sur le sujet, il s'est révélé impossible de mener cette tâche à terme.

Le rapport sera plutôt en majeure partie consacré à l'analyse des ouvrages portant sur les impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes, à l'échelle locale et internationale. Nous y examinerons aussi les difficultés inhérentes à l'étude du crime organisé, notamment l'absence de consensus quant à sa définition. Nous traiterons de nombre des activités traditionnelles du crime organisé, qui tout en étant uniques ont souvent un impact combiné sur les jeunes. Bien que l'on puisse considérer que les jeunes dans leur ensemble représentent un segment particulièrement vulnérable de la population, nous verrons qu'il y a peut-être lieu de s'attarder à certains groupes de jeunes plus vulnérables, notamment les jeunes enfants, les jeunes Autochtones et les jeunes des minorités visibles, ainsi qu'aux différences observées selon le sexe.

Nous n'avons bien sûr pas limité notre champ d'observation au Canada. S'il est une chose que les attentats du 11 septembre nous ont enseignée, c'est bien la nécessité de faire porter notre regard au-

delà de la scène locale ou nationale pour bien comprendre le monde dans lequel nous vivons. Le fait que l'auteur soit membre d'une organisation policière n'a certainement pas eu pour effet de limiter la perspective adoptée. De fait, en faisant de la lutte contre le crime organisé, de la lutte antiterroriste et de la prévention de la criminalité et de la victimisation des jeunes trois de ses priorités, la Gendarmerie Royale du Canada a clairement souligné la nécessité d'établir les liens qui s'imposent entre ces trois réalités.

Enfin, nous examinerons de quelle façon le crime organisé est perçu par le public et par les services de police. Nous verrons aussi qu'une meilleure connaissance des pressions exercées sur les services de police, de leur organisation et des diverses tendances en matière d'application de la loi peut aider à comprendre les raisons de l'affectation courante des ressources policières.

État actuel de la recherche sur le crime organisé et les jeunes

Difficultés d'ordre général liées à la recherche sur le crime organisé et à la définition du crime organisé

Le crime organisé est implanté au cœur de la civilisation humaine depuis des centaines sinon des milliers d'années. Selon l'historien Michael Woodiwiss (2001), [Traduction]

> « Le crime organisé ... est aussi ancien que les premiers systèmes de droit, que les premiers régimes politiques et que le commerce international. La piraterie, le banditisme, la contrefaçon, la fraude et le commerce de biens volés ainsi que de produits et de services illicites sont autant d'activités ancestrales auxquelles prenaient souvent part activement les propriétaires terriens, les marchands et les représentants du gouvernement. »

Bien que le crime organisé n'ait rien de nouveau comme phénomène, les gens s'en font une idée fausse, en partie en raison du caractère vague des définitions qui sont données de ses activités. Tout comme la conception que se faisait le public de l'empire nazi avant 1945, sa perception actuelle du

crime organisé et, par suite, le soutien à l'effort vigoureux déployé pour lutter contre le terrorisme prennent appui sur le même genre de rhétorique.

Dans la définition qu'il propose, Woodiwiss affirme que [Traduction] « le crime organisé consiste à exercer une activité criminelle de façon systématique pour de l'argent ou pour le pouvoir ». Il souligne aussi que la définition qui en est donnée aux États-Unis tient uniquement compte des aspects de cette activité associés au gangstérisme, à la mafia et aux organisations de type mafieux (Woodiwiss, 2001).

Cette définition américaine étriquée a contribué à répandre l'idée que l'organisation de l'activité est le fait de groupes mafieux, de « . . . quelque génie humain qui dirige tout d'en haut » (Porteous, 1998). De fait, une étude récente fait clairement ressortir ce point en soulignant que seulement 350 des plus de 5 000 groupes criminels répertoriés en Russie correspondent à la définition américaine du crime organisé et que seulement 12 à 20 d'entre eux forment de grands cartels (Luneev, 2000).

Les remarques qui précèdent n'ont pas pour objet de remettre en cause la nécessité de définir le concept et d'en limiter ainsi la portée. Elles visent plutôt à souligner que, en l'absence de définition normalisée du phénomène, celui-ci a été défini par les responsables de l'élaboration des politiques, les politiciens, les médias et le grand public. Or il se peut que le fait d'en donner une définition réaliste contribue à dissiper les perceptions erronées du phénomène et à susciter un regain d'intérêt pour son étude. On constate déjà une attention renouvelée pour le sujet depuis que le terrorisme a été inclus dans la définition qui est donnée du crime organisé.

Dans le livre intitulé Organized Crime in Canada, Margaret Beare (1998) souligne avec justesse que le crime organisé se distingue par le processus ou la méthode utilisée pour commettre les crimes et fait remarquer que le crime organisé se caractérise par, [Traduction]

> « une conspiration continue entre les membres du groupe en vue d'une activité permanente, une structure qui transcende les membres individuels et la possibilité de recours à la corruption ou à la violence pour faciliter le processus criminel... les organisations criminelles misent sur le secret pour éviter les arrestations et les

> condamnations, elles protègent leurs dirigeants de toute participation directe aux activités illicites et ont pour principal objectif la réalisation d'un gain financier. »

Porteous (1998) prétend que toute définition du crime organisé doit faire état de ses répercussions, notamment sur le plan social, économique, sanitaire et environnemental.

Dans l'ouvrage intitulé Towards a Common Definition of Organized Crime, Adamoli et ses collaborateurs (1998) affirment pour leur part que l'activité criminelle organisée vise à la fois le gain financier et l'obtention du pouvoir, le pouvoir pouvant fort bien être l'objectif visé ou constituer un effet indirect du gain financier.

Williams (1999) établit un lien entre le crime organisé et les forces du marché en constatant que « les chaînes d'approvisionnement sont mises sur pied afin de satisfaire à la demande » et montre qu'il n'existe pas de démarcation nette entre les affaires licites et les activités criminelles. Il affirme aussi que les organisations criminelles passent des activités licites aux activités illicites au gré des circonstances et des occasions.

Pour sa part, Albanese (2000) estime qu'un groupe criminalisé peut être formé de deux personnes ou plus n'ayant pas nécessairement d'affinités culturelles et qu'il est mis sur pied afin de répondre à la demande sur le marché local. Il résume bien l'état actuel de la question en soulignant que, [Traduction]

> « ...bien que les définitions du crime organisé soient nombreuses mais vagues, un consensus est en voie de s'établir au sujet de quatre éléments de base : une organisation permanente, la poursuite rationnelle du profit, l'utilisation de la force ou de l'intimidation et le recours à la corruption pour échapper aux autorités policières. Le consensus s'effrite pour ce qui concerne des caractéristiques telles que l'offre d'un service pour lequel il existe une demande, le contrôle monopolistique, les restrictions sur le plan de l'adhésion, l'idéologie, la spécialisation, le secret et l'étendue de la planification. »

Il existe deux types d'occassions criminelles. Les premières permettent de se procurer facilement des fonds illicites sans courir de grands risques. Ces fonds proviennent de la fourniture de biens et

services illicites, tels que les jeux de hasard, la pornographie et les narcotiques, pour lesquels il existe une forte demande. L'évolution sociale ou technologique crée de nouveaux débouchés pour ce type d'activités tels que l'utilisation malveillante de l'Internet ou des téléphones cellulaires et la création d'entreprises pour les besoins du blanchiment d'argent.

Le second type regroupe les crimes fait par des personnes motivées tels que la corruption, l'extorsion, le racket de protection et le recours à des stratagèmes frauduleux au sein d'une entreprise autrement légitime (Albanese, 2000). Selon la théorie sociologique de Merton (1963), à laquelle il sera moult fois fait allusion dans le présent rapport, la criminalité est une réaction à des circonstances dans lesquelles les moyens légitimes d'accès à la richesse, au pouvoir et à l'estime sont sérieusement limités. Nous renvoyons aussi, quoique moins fréquemment, à la théorie de Cloward et Ohlin (1960), selon laquelle même l'accès aux moyens illicites n'est pas équitable au sein des segments culturellement défavorisés de la population (« Theory Overview », 2002).

La taille des groupes de criminels organisés varie de façon substantielle, ce qui peut influencer la définition du crime organisé. Ils peuvent compter de 2 à 3 personnes, dans le cas de groupes s'adonnant à la contrefaçon d'aliments pour bébé ou de cercles de trafiquants de drogue de haut niveau, une dizaine, dans le cas des gangs de criminels, et des centaines dans celui des bandes de motards ou des cartels.

Difficultés liées à la recherche sur le crime organisé et les jeunes

On a beaucoup écrit, au sein des sociétés occidentales, sur le pouvoir et l'influence de la génération du baby boom, formée des personnes âgées de 38 à 56 ans. Or, la cohorte formée des personnes âgées de 5 à 24 ans est presque aussi nombreuse et très capable d'avoir une incidence sur la criminalité et d'être influencée par elle (Wolln et collaborateurs, 2001). Pourtant, comme nous l'avons mentionné, l'absence de données de recherche scientifiques sur le crime organisé et sur son incidence sur la jeunesse complique la recherche. Les renseignements de source indirecte, tirés notamment de rapports établis par les forces de l'ordre et d'autres publications gouvernementales, ont bien sûr leur utilité. Il est toutefois rare que les rapports établis des forces de l'ordre tiennent

peu compte de l'impact social et encore moins des impacts sur les jeunes en cause. Il est en outre possible que les auteurs de ces rapports soient influencés par le discours médiatique et politique. De plus, les seules sources indiquées par certains organismes d'application de la loi sont les journaux et les médias.

Les études empiriques sur le crime organisé sont difficiles du fait du caractère secret du phénomène. Une des façons de vérifier la justesse des éléments proposés dans un modèle consiste à consulter des études de cas portant sur les activités du crime organisé. Il peut se révéler nécessaire de soumettre ces études à une analyse détaillée du fait que des facteurs comme les occasions, l'implication des bandes de criminels et les aptitudes spéciales requises sont susceptibles de varier selon que l'affaire a trait à la distribution de stupéfiants, au passage de clandestins, au blanchiment d'argent ou au vol de véhicules automobiles (Albanese, 2000). Les chercheurs doivent faire preuve d'ingéniosité pour trouver des façons de tester leurs modèles et leurs hypothèses, et même étudier la possibilité de faire appel à des ethnographes.

Une autre difficulté liée à la collecte de données découle du fait que les rapports de police accessibles sur les questions relatives au crime organisé ne font pas souvent mention de la participation des jeunes. Mais l'on consacre peu de temps à la saisie de ces données. Il arrive que les agents en cause n'étudient même pas la possibilité de saisir les données sur les jeunes faisant l'objet d'interventions policières relatives à la drogue ou au vagabondage, parce qu'ils ont déterminé qu'elles n'étaient ni importantes ni pertinentes.

Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes - Produits et activités

Les jeunes sont influencés par nombre de personnes et de facteurs autres que ceux qui caractérisent leur environnement immédiat. Leurs parents, leurs amis, l'école et la collectivité au sein de laquelle ils vivent ont tous une incidence marquée sur leur apprentissage et leur développement. Si le crime organisé en général ou l'une des activités connexes ont une incidence sur l'un quelconque des éléments de cet environnement, que ce soit sous forme de collusion, de toxicomanie ou de

perception, il existe une forte probabilité que cette incidence se répercute sur les jeunes. Ce rapport tentera de voir les domaines où le comportement des jeunes a été modelé ou influencé par leurs pairs ou la collectivité et où il pourrait l'être.

Il existe une différence marquée entre les impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes. Les impacts directs sont en général évidents une fois mis au jour, mais ils ne rendent pas toujours compte des impacts spécifiques sur les jeunes. Les impacts indirects démontrés par les travaux universitaires récents, bien que finalement analysé, sont les plus dommageables et demandent une réflexion approfondie.

La nécessité de faire une distinction entre les deux types d'impacts a été démontrée par les résultats de l'étude réalisée en 1996 par le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies sur les coûts économiques et sociaux associés à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues illicites dans la société canadienne (Single et collaborateurs, 1996). Cette étude a démontré que les coûts indirects associés à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues illicites dépassaient les coûts directs correspondants, parfois par des montants substantiels. Ainsi, dans le cas du tabagisme, on estimait à 2,68 millions de dollars les coûts directs à titre des soins de santé et à 6,82 millions de dollars les pertes de productivité correspondantes (coûts indirects). Dans le cas de la consommation d'alcool, le total des coûts directs, au titre de l'application de la loi, de la prévention et des accidents de la circulation, était estimé à 3,39 millions de dollars, alors que les coûts indirects estimés s'établissaient à 4,14 millions de dollars. Dans le cas des drogues illicites, les coûts associés à l'application de la loi étaient de loin supérieurs à tous les autres coûts directs. Avant la publication de cette étude la prise de décision et l'élaboration de politiques ne se fondaient que sur les coûts directs. Maintenant que l'on saisit mieux l'étendue des coûts et des impacts indirects, une politique plus complète en matière de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies pourra être élaborée.

Pour les besoins du rapport, les impacts directs résultent de la participation directe à une activité du crime organisé. Un exemple est le fait d'attirer les enfants ou les jeunes à la drogue ou de leur vendre des drogues sur des sites Internet. Un autre exemple pourrait être l'effet d'une activité sur les enfants ou sur les jeunes de la collectivité au sein de laquelle les contrevenants sont actifs. Ainsi, les impacts directs sont l'augmentation de la consommation et de la demande de produits illicites ainsi que l'imitation de comportements criminels.

Les impacts indirects ne sont pas intentionnels ou pas connus comme un des objectifs des groupes de crime organisés, mais sont un résultat de l'activité. Ces impacts nécessitent une analyse plus fine de la conjoncture. En conséquente la consommation de cigarettes par les jeunes a augmenté suite la baisse du prix du tabac. Par exemple suite à la politique adoptée par le gouvernement pour décourager le trafic de cigarettes la participation des groupes de criminels organisés s'est accrue dans la contrebande de tabac. Un autre exemple est la peur du public des gangs de jeunes basée sur des reportages américains. La perception était que la violence et les activités criminelles sont aussi florissantes au Canada.

Drogues

Le commerce des drogues illicites sont le plus souvent associé au crime organisé, mais d'autres activités criminelles ont aussi des effets négatifs sur les jeunes.

La participation du crime organisé au commerce des drogues illicites a des impacts directs évidents sur les jeunes. Des jeunes sont directement impliqués dans la production, l'exportation, le trafic et l'achat de drogues illicites. La participation du crime organisé au commerce des drogues illicites facilite l'accès à ces drogues et suscite une augmentation de la consommation de certaines d'entre elles par les jeunes[1] (Adlaf et collaborateurs, 1995). Les jeunes de moins de 12 ans sont initiés au monde de la drogue par des contrevenants adultes ou plus âgés qui perçoivent les jeunes de leur quartier sont perçus comme des ressources potentielles qui peuvent générer des revenus additionnels substantiels pour des faibles revenus et assurer une immunité totale ou partielle face à l'appareil judiciaire [2] (Haberfeld, 1992). Cette situation favorise le recours à des enfants ou à des adolescents comme mules ou passeurs et l'utilisation délibérée des drogues pour amener les jeunes à se prostituer (Dimmock, 2002; Estes et collaborateurs, 2001). Enfin, les jeunes de la collectivité, y

---

[1] Selon cette étude, une plus grande accessibilité des drogues illicites, surtout dans le cas du cannabis, a pour effet d'en favoriser la consommation.

[2] Selon cette étude portant sur les réseaux de distribution de drogue et sur d'autres groupes de criminels organisés, plus de 80 % des membres des premiers groupes avaient été invités à agir comme revendeurs pour le compte d'une personne plus âgée qu'eux et avaient été rendus plus vulnérables à la criminalité du fait de leur jeune âge au moment de ces premiers délits.

compris les enfants des trafiquants de drogue, adoptent rapidement par imitation le comportement de ces derniers.

La consommation de drogue peut avoir de multiples conséquences pour les jeunes et pour la société. En assurant l'approvisionnement en drogue, les groupes de criminels organisés visent à la fois à répondre à la demande existante et à créer une nouvelle demande. Il est possible que des jeunes naïfs et sans méfiance développent rapidement une accoutumance aux drogues. Les jeunes sous l'effet de la drogue peuvent par ailleurs perpétrer des infractions contre la propriété et des vols afin de pouvoir se procurer d'autre drogue (Pernanen et collaborateurs, 2002). La consommation de drogue a aussi des impacts physiques, sociaux et émotionnels, tels que la transmission, du fait du partage des seringues, de graves maladies chroniques mettant la vie en danger ou les effets chroniques sur le cerveau de drogues telles que le MDMA et le MDA (Mathias et collaborateurs, 2001). La promotion des drogues illicites auprès des jeunes par les groupes de criminels organisés à l'occasion des parties rave peut aussi être la cause d'agressions sexuelles et d'accidents, tels que des accidents de la route et des cas de grossesse chez les adolescentes (Addictive Drug Information Council, 2001).

La participation du crime organisé à la culture du cannabis a également des conséquences défavorables sur les collectivités. Ainsi, il se peut que la mise sur pied d'installations de culture du cannabis dans des immeubles à usage locatif empêchent de jeunes familles plus pauvres de trouver une place adéquate pour se loger dans les collectivités dans lesquelles la quantité de logements locatifs est limitée ou dans lesquelles le prix de location est gonflé par les loyers importants versés par le crime organisé aux propriétaires bailleurs. Ces installations posent aussi un problème de sécurité du fait qu'il est fréquent que les bandes criminalisées les implantent à proximité de parcs de quartier afin de mieux pouvoir repérer les intrus et se défendre contre eux (Tyakoff, 1998). Les enfants dont les parents cultivent du cannabis risquent par ailleurs d'être exposés à un câblage électrique hors norme et à des pièges. De plus, si leurs parents sont appréhendés, ces enfants risquent d'être confiés aux responsables de la protection de l'enfance (« 28 kids caught up in Homegrown Seizure Raids », 2002).

Les jeunes utilisés aux échelons inférieurs de la chaîne d'approvisionnement pour vendre des drogues illicites à d'autres jeunes risquent aussi d'être mêlés à des guerres de gang ou d'être la cible d'attaques à main armée (Gordon, 2000). Il y a aussi des répercussions à plus long terme. Les

jeunes introduits dans un réseau de distribution de drogue par des revendeurs plus âgés doivent faire face à diverses difficultés sur le plan de la socialisation, de la confiance et des valeurs. Par suite, il est possible qu'ils conservent une perception faussée de la criminalité plus longtemps que les jeunes qui commettent des infractions non liées à la drogue. Par ailleurs, seule une minorité des jeunes qui vendent de la drogue deviennent des revendeurs à plein temps[3] (Haberfeld, 1992).

Selon les sources documentaires consultées, il semble que la police consacre davantage d'efforts à entraver l'approvisionnement du marché de la drogue qu'à réduire la demande. Certaines drogues illicites ont une plus haute priorité. Or, certains modèles économiques laissent supposer qu'une drogue, peut influencer la consommation de d'autres drogues. Suite une hausse du prix provoquée par une saisie un jeune peut se tourner vers d'autres drogues illicites. Ainsi, suite à des saisies de cannabis il peut y avoir un accroissement de la consommation d'ECSTASY. Les saisies d'alcool peuvent stimuler la consommation de cannabis ou de tabac. Pour ce qui concerne la réduction de la demande, le fait de mettre l'accent sur d'autres produits d'introduction tels que le tabac ou l'alcool pourrait contribuer à réduire à la fois l'offre et la demande de drogues illicites, d'alcool et de tabac (Kenkel et collaborateurs, 2001).

Trois questions liées au trafic des drogues illicites conviennent d'être mentionnées. Premièrement, le gouvernement des États-Unis a récemment lancé une campagne visant à sensibiliser les jeunes Américains au fait qu'ils subventionnent le terrorisme en consommant de la drogue. Certains rapports canadiens font des liens possibles entre la consommation canadienne de drogues illicites et les groupes terroristes à partir de faits observés mais, rien n'est encore venu corroborer cette hypothèse (Direction des renseignements criminels, Section de l'analyse antidrogue, GRC, 2002). De plus, les forces de police canadiennes n'ont pas encore été en mesure d'établir que des membres ou des sympathisants des groupes terroristes avaient recours au trafic de drogue au Canada pour financer des activités terroristes (Vaillant, 2002).

Une autre question est la perception de la police des drogues dans le crime organisé. Des travaux de

---

[3] Selon cette étude, 70 % de jeunes ayant commis des crimes liés à la drogue n'ont jamais été incités à mettre un terme à leur consommation de drogue par leurs parents ou leurs tuteurs. De plus, 82 % des délinquants ordinaires contre 59 % des jeunes ayant commis des crimes liés à la drogue estimaient qu'ils pouvaient se réformer et trouver une façon légale de gagner leur vie.

recherche réalisés dans divers pays, notamment le Canada, ont démontré que, plus souvent qu'autrement, les vendeurs de niveau élevé est intermédiaire ne sont pas des criminels de carrière mais plutôt d'anciens hommes d'affaires respectueux des lois (petites entreprises) attirés par les marges bénéficiaires élevées (Woodiwiss, 2001; Desroches, 2002; Williams, 1999). Il peut être très difficile et très dangereux pour la police d'infiltrer des groupes de cette taille, ce qui explique peut-être pourquoi ces groupes font moins l'objet de l'attention des organismes d'application de la loi.

Enfin, selon la dernière étude sur les liens entre la toxicomanie et la criminalité parrainée par le CCLAT (2002), il semble qu'il y aurait davantage lieu de se méfier de la consommation d'alcool que de la consommation de drogues illicites. De tels résultats pourront amener les services de police et les autres prestataires de services à revoir leurs politiques (Pernanen et collaborateurs, 2002).

Alcool

L'âge légal pour consommer de l'alcool varie de 18 à 21 ans selon les provinces ou le pays. Les jeunes préoccupés par les prix peuvent choisir de consommer de l'alcool de contrebande. La contrebande de l'alcool et du tabac est perçue comme un « crime facile » pour les groupes de criminels organisés. Certains d'entre eux pouvant tirer parti des réseaux existants d'exportation et de distribution de drogues illicites pour passer d'un produit à un autre (Williams, 1999; Adamoli et collaborateurs, 1998; E.J. Dickson-Gilmore, 2002).

Figurent au nombre des impacts directs de l'usage par les jeunes de la contrebande de l'alcool les risques pour la santé reliés à la piètre qualité des produits. Cette activité a aussi pour effet important de faciliter l'accès au produit et de provoquer ainsi une augmentation de la consommation d'alcool chez les jeunes (Direction des renseignements criminels, GRC, 2001). Les groupes de criminels organisés font aussi appel aux jeunes, surtout aux jeunes Autochtones, comme passeurs pour faire franchir clandestinement à l'alcool de contrebande les frontières nationales ou provinciales, et les mettent ainsi en danger (Dimmock, 2002).

La participation du crime organisé à la contrebande d'alcool peut avoir pour impact indirect de favoriser une augmentation de la consommation d'alcool et de l'alcoolisme chez les jeunes ou leurs parents en raison du prix inférieur de l'alcool de contrebande et de son accès plus facile. Or,

l'augmentation de la consommation d'alcool s'accompagne d'une augmentation du nombre de décès, d'accidents et de crimes avec violence liés à l'alcool. Pour ce qui concerne les crimes avec violence, l'effet de l'alcool n'a pas encore été démontré dans le cas des jeunes, mais il a été clairement établi dans celui des adultes (Pernanen et collaborateurs, 2002).

L'augmentation de la consommation d'alcool illicite peut aussi avoir un impact sur les programmes sociaux du gouvernement. Celui-ci peut se trouver dans l'obligation de prélever sur les budgets des programmes consacrés à la famille, à l'éducation et à la jeunesse les fonds nécessaires pour absorber les coûts additionnels au titre des soins de santé liés à la consommation de l'alcool de contrebande. Enfin, on observe une tendance à remettre en question le caractère illégal de la contrebande internationale et interprovinciale compte tenu de la vente de marchandises dans des boutiques hors taxes agréées par l'État. L'attitude adoptée par les parents à l'égard des produits de contrebande et de l'évasion fiscale risque aussi de déteindre sur les jeunes (présentation par la Sous-direction des douanes et de l'accise, GRC, 2001).

Tabac

L'implication du crime organisé dans la vente de produits du tabac de contrebande est prise moins au sérieux par les parents, les collectivités et même les forces de l'ordre. Cette situation s'explique peut-être par la difficulté de saisir l'impact complexe de cette activité sur les prix ainsi que les divers échelons du crime organisé et les entreprises participantes. La question a toutefois fait l'objet d'une attention bien méritée à la suite de la hausse de taxe décrétée par le gouvernement canadien en 1994 et de ses répercussions.

La participation du crime organisé dans la contrebande du tabac a de nombreux impacts directs sur les jeunes. Un des plus évidents est la vente de produits du tabac aux jeunes n'ayant pas atteint l'âge légal. L'abaissement des prix peut par ailleurs se traduire par une consommation accrue des produits du tabac par les consommateurs sensibles aux prix. La production et l'empaquettage non réglementés des produits entraînent une qualité inégale du produit. Ces fluctuations peuvent avoir des effets délétères tant sur la santé des jeunes que sur celle des adultes.

Les groupes de criminels organisés ne sont pas seuls joueurs. Ces groupes peuvent par exemple

utiliser des jeunes, surtout des jeunes Autochtones, comme passeurs. Il semble que des sociétés productrices de tabac du Canada, des États-Unis et d'Italie auraient aussi été mêlées à cette activité (Dimmock, 2002; Center for Public Integrity, 2002). Enfin, la participation accrue du crime organisé à la contrebande des produits du tabac a incité les gouvernements à abaisser les taxes frappant ces produits et à se priver ainsi de revenus (Sous-direction des douanes et de l'accise, GRC, 2001).

L'intérêt du crime organisé pour le tabac a aussi un certain nombre d'impacts indirects. Ainsi, lorsque la contrebande du tabac a perdu de son attrait par suite à une réduction des taxes en 1994, les groupes de criminels organisés ont été en mesure d'utiliser les réseaux établis aux fins de la contrebande d'autres produits, tels que l'alcool et les drogues illicites (Dickson-Gilmore, 2002). Depuis, le Canada a vu la contrebande interprovinciale s'intensifier par suite de la réaction rapide, mais non coordonnée, des provinces face à la contrebande internationale (Sous-direction des douanes et de l'accise, GRC, 2001). L'accent placé sur l'application de la loi et la réduction de l'offre a aussi donné lieu à la création de nouveaux marchés pour le tabac de contrebande en Colombie et en Europe.

La baisse de taxes consentie pour contrer les activités du crime organisé a par ailleurs contribué à une hausse du taux de mortalité projeté des adultes s'étant adonnés au tabagisme ou ayant régulièrement fumé des cigarettes étant jeunes par suite de la plus grande accessibilité du produit à la suite des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la contrebande (Villeneuve et collaborateurs, 1994). Comme dans le cas de l'alcool, il se pourrait que le gouvernement se voie dans l'obligation de prélever sur les budgets des programmes communautaires les fonds nécessaires pour absorber les frais au titre des soins de santé engagés pour traiter les personnes ayant consommé ces produits du tabac hors taxes offerts sur le marché du fait de l'implication du crime organisé.

Enfin, il semble que les Canadiens ont une attitude similaire à l'égard du tabac et de l'alcool. On observe dans les deux cas une tendance à remettre en question le caractère illégal de la contrebande, qu'elle soit internationale et interprovinciale, quand le gouvernement encourage les boutiques hors taxes. Le commerce illicite des produits du tabac se caractérise toutefois par le manque de respect à l'égard de la loi propagé par les trafiquants et les consommateurs de produits de contrebande. De plus, une proportion importante de la population qui considère qu'il est acceptable d'acheter des

produits du tabac de contrebande[4] (Sous-direction des douanes et de l'accise, GRC, 2001).

Vols de véhicules automobiles

Chaque année, les vols de véhicules automobiles coûtent un milliard de dollars aux Canadiens et en rapportent de 15 à 30 milliards aux organisations criminelles. L'effondrement de l'Union soviétique a créé une demande pour les véhicules de luxe ou autres. Le crime organisé s'est mobilisé pour répondre à cette demande en mettant sur pied des réseaux de vol dans divers pays comme le Canada. Les collectivités sont actuellement touchées par une baisse du taux de récupération, qui n'est plus que de 76 % après avoir atteint 95 % dans les années 1960 (Bureau d'assurance du Canada, 2002).

On dispose de peu de données sur les impacts sur les jeunes des vols de véhicules automobiles par des groupes de criminels organisés. Cette situation s'explique du fait qu'il y a tout juste cinq ans [Traduction] « le marché nord-américain des véhicules volés destinés à l'exportation, actuellement en pleine expansion, existait à peine » (Bureau d'assurance du Canada, 2002).

Les jeunes qui volent des véhicules automobiles le font surtout afin de faire une ballade. Ces véhicules sont habituellement récupérés et retournés à leurs propriétaires. En 1998, 42 % des personnes accusées de vol de véhicule étaient des jeunes de 12 à 17 ans. Les groupes de criminels organisés ont recours à des jeunes, seuls ou en bande, pour voler des véhicules, ceux-ci touchant de 150 à 500 $ sur livraison du véhicule volé (Bureau d'assurance du Canada, 2002).

Du côté des impacts indirects, chacun sait que les jeunes sont un des groupes les plus durement touchés par la hausse des primes d'assurance-automobile. Or les compagnies d'assurance affirment que la hausse des primes s'explique par la baisse du taux de récupération des véhicules volés, laquelle baisse est habituellement attribuée au crime organisé. Il est aussi possible que cette implication du crime organisé se traduise par une hausse du prix de vente des véhicules automobiles, les constructeurs étant obligés d'inclure les dispositifs antivol parmi l'équipement de série de leurs véhicules.

---

[4] Environ 35 % des Canadiens estiment que la contrebande est une activité acceptable.

De plus, étant donné que, selon le Bureau d'assurance du Canada, seulement 12 % des voleurs de véhicules automobiles sont identifiés, il existe de fortes chances que nombre des jeunes perpétrant ces infractions s'engagent plus avant dans la criminalité avant d'être pris. Il y a enfin un risque que des jeunes soient impliqués dans des poursuites à haute vitesse avec la police à la suite d'un vol de véhicule pour le compte d'un groupe du crime organisé.

Terrorisme et narcoterrorisme

Les attentats du 11 septembre ont éveillé le monde occidental à la composante terroriste des activités du crime organisé. Compte tenu du peu de temps qui s'est écoulé depuis, on possède peu d'information sur la participation des jeunes à ce genre d'activités. Le nombre de pertes de vie attribuable au terrorisme ne s'était jamais auparavant approché du chiffre de plus de 3 000 enregistré en 2001. Pour mettre les choses en perspective, la pire année à ce titre depuis 1977 s'était soldée par un bilan de 311 morts et de 2 652 personnes blessées (Williams, 1999).

L'existence, à l'intérieur de pays comme le Canada, de groupes terroristes s'adonnant au commerce des drogues illicites pour financer des activités terroristes (appelé narcoterrorisme) n'a pas encore été démontrée (Vaillant, 2002). Cependant, tant le gouvernement des États-Unis que la GRC estiment qu'il est probable que la consommation de drogues illicites par les jeunes Canadiens et les jeunes Américains contribue à supporter les groupes terroristes à l'étranger. Les organisations terroristes sont en effet directement et indirectement impliquées dans la production de telles drogues en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie (Office of National Drug Control Policy, 2002; Direction des renseignements criminels, Section de l'analyse antidrogue, GRC, 2002).

Le terrorisme et le narcoterrorisme ont un impact direct sur les jeunes en détruisant les collectivités du point de vue physique, social et émotionel. Il semble également que des organisations terroristes utilisent les drogues comme arme politique braquée à dessein sur les pays consommateurs et les enfants de leurs ennemis (Lyman et collaborateurs, 1998). Enfin, le comportement déviant des terroristes (p. ex. attentats suicides; entraînement militaire en vue de se joindre à une cellule terroriste) est cité en exemple et imité par les jeunes vivant à proximité des organisations terroristes ou des pays qui les accueillent.

Les impacts indirects du terrorisme et du narcoterrorisme sur les jeunes sont plus substantiels et de portée plus étendue. Ils comprennent l'attaque consécutive aux attentats du 11 septembre contre l'Afghanistan et ses conséquences néfastes sur les enfants Afghans sur le plan de la sécurité, de l'alimentation et du bien-être émotif.

Les mesures prises par les gouvernements occidentaux à la suite des attentats du 11 septembre afin de tarir les sources de financement du terrorisme risquent de gravement compromettre la capacité des organismes caritatifs légitimes d'amasser des fonds en Occident afin de venir en aide aux femmes et aux enfants les plus vulnérables du Moyen-Orient. Ce phénomène pourrait avoir pour effet d'accroître la capacité de pays tels que l'Afghanistan de devenir de formidables incubateurs de projets terroristes dans un futur rapproché (Naylor, 2001).

Les attentats du 11 septembre ont incité l'ONU à prendre des mesures à long terme pour réduire la corruption ainsi que le désespoir économique et social, que l'on considère comme des facteurs favorisant l'apparition de groupes terroristes. Les enfants des pays en voie de développement souffriront à court terme par suite d'une réduction de l'aide économique et sociale (Blustein, 2002).

Plus près de nous, le fait d'être témoin d'événements comme ceux du 11 septembre a des répercussions émotionnelles à long terme, notamment la peur, l'anxiété (sous la forme du syndrome de stress post-traumatique), un manque de confiance entre les enfants et les parents et le recours à l'alcool ou aux drogues pour atténuer le stress (National Institute on Drug Abuse, 2002).

Bien que l'état d'alerte consécutif aux attentats terroristes d'envergure ait des effets bénéfiques pour la sécurité des enfants, il peut donner lieu à des violations des droits civils, certains événements tels que les manifestations, que l'on considère normalement comme un « rite de passage » pour les jeunes, risquant de n'être pas automatiquement tolérés au Canada (Ellard et collaborateurs, 2002). De plus, les attentats du 11 septembre ont établi un nouveau standard en matière de violence et il existe un risque que les attaques futures ciblent des segments plus vulnérables de la population tels que les enfants (Brynen, 2002).

Il est par ailleurs possible que les événements du 11 septembre aient aidé les gouvernements à justifier certaines décisions comme celle d'accorder une moins grande priorité aux problèmes environnementaux faisant l'objet du Protocole de Kyoto, dont la ratification était auparavant citée

par nombre d'entre eux comme capitale pour l'avenir des enfants.

Traite des êtres humains et exploitation sexuelle des enfants (prostitution et pornographie)

On estime que des groupes de criminels organisés sont impliqués à divers degrés dans l'exploitation sexuelle des enfants et dans le passage de clandestins. Il est fréquent que ces trois infractions -- prostitution et pornographie enfantines et passage de clandestins -- soient perpétrées concurremment. Une fois que les hommes, les femmes et les enfants ont été introduits clandestinement dans un pays, les femmes et les enfants sont obligés de se soumettre à diverses formes d'exploitation sexuelle. L'exploitation sexuelle des enfants représente une activité lucrative pour le crime organisé et lui permet de diversifier sa gamme de services.

Le passage de clandestins et l'exploitation sexuelle des enfants ont avant tout un impact direct sur les jeunes et les enfants en cause. Au Canada, l'âge moyen des jeunes qui se prostituent est de 14 ans (Service canadien de renseignements criminels, 2001). Les groupes de criminels organisés utilisent différents stratagèmes pour arriver à leurs fins. Ils recrutent des jeunes par des pairs du même sexe en contrepartie d'argent ou de stupéfiants. Les jeunes exploités sexuellement reçoivent des drogues pour faciliter leur dépendance et activités (Estes et collaborateurs, 2001).

Les groupes de criminels organisés gardent les enfants des rues sous leur coupe en satisfaisant à leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation, d'habillement, de logement et de rémunération pour autant qu'ils se livrent à diverses formes d'exploitation (Estes et collaborateurs, 2001; Rodriguez, 1999). Les adultes et les enfants introduits clandestinement dans un pays doivent rembourser la dette ainsi encourue en travaillant comme domestiques engagés à long terme, en se prostituant ou en participant à d'autres types d'activités criminelles, à titre de passeurs par exemple (Estes et collaborateurs, 2001). Les personnes qui s'introduisent clandestinement dans un pays courent en outre le risque de mourir au cours du voyage ou de faire face à de graves conséquences si elles sont prises et retournées dans leur pays d'origine.

En alimentant la demande de biens et services, les adultes incitent les groupes de criminels organisés à assurer un approvisionnement continu de matériel pornographique mettant en vedette des jeunes ou des enfants, ce qui peut donner lieu à la perpétration d'autres crimes à l'endroit des

enfants ou d'autres victimes. Pour assurer l'approvisionnement en biens et services liés à l'exploitation sexuelle des enfants, les groupes de criminels organisés doivent pouvoir compter sur divers complices tels que les villageois qui leur vendent leurs enfants, les intervenants de l'industrie touristique qui offrent des forfaits sexes, les coopérants internationaux ainsi que les membres des corps de police nationaux et internationaux[5] (Williams, 1999; Limonowska, 2002).

Les enfants de 12 ans et plus qui sont sans domicile ou en fugue constituent des cibles de choix pour les groupes de criminels organisés impliqués dans l'exploitation sexuelle des enfants. Il semble que ces groupes enlèvent leurs bébés aux jeunes prostituées afin de permettre aux réseaux criminels de renforcer leur main-mise sur ces jeunes (Estes et collaborateurs, 2001). Il faut aussi tenir compte du tribut émotionnel, physique et social payé par les enfants victimes d'exploitation sexuelle et de leurs comportements délinquants ou inadaptés une fois devenus adolescents ou adultes, allant de la consommation de drogues au suicide, en passant par la violence au foyer (Zickler, 2002). L'implication du crime organisé se traduit aussi par la possibilité pour des jeunes vulnérables et sans méfiance d'avoir accès sur Internet à divers biens, tels que du matériel pornographique.

Il est fréquent que les personnes entrées clandestinement dans un pays constatent que leurs chances d'y trouver un emploi ou d'y obtenir de l'assistance sociale sont presque nulles. Elles se retrouvent à la merci du groupe ayant organisé leur passage ou d'une autre organisation criminelle. En Europe davantage qu'en Amérique du Nord, les immigrants illégaux, surtout les femmes et les enfants, risquent d'en être réduits au travail forcé pour survivre.

Chez nous, la migration clandestine peut aussi susciter des sentiments xénophobes au sein de la collectivité et alimenter les préjugés raciaux, phénomènes qui peuvent donner à ces personnes le sentiment d'être des citoyens de seconde classe et donner lieu à une réduction des fonds consacrés à

---

[5] Au Kosovo, les membres de la communauté internationale (surtout les soldats de la KFOR) représentent 40 % de la clientèle des prostituées. Dans toute l'Europe du Sud-Est, il est démontré que des gardes-frontières sont impliqués dans le passage de clandestins et on soupçonne certains membres de la MINUK d'en faire autant. Selon le rapport, « les histoires relatives à des membres de la police locale et internationale qui fréquentent les bars, ont recours aux services des prostituées et sont en bons termes avec les propriétaires et les trafiquants sont légion. »

l'intégration des immigrants. Cette situation risque de plus de compliquer pour les immigrants récents la compréhension des normes ayant cours dans leur nouveau pays et de les inciter à adopter un comportement déviant (Adamoli et collaborateurs, 1998; Estes et collaborateurs, 2001; Wolln et collaborateurs, 2001). L'augmentation réelle ou supposée du nombre d'infractions commises par les immigrants illégaux par rapport à la population indigène est une source de crainte et de perceptions erronées quant aux intentions et à la moralité des migrants clandestins.

Enfin, le passage de clandestins peut provoquer une augmentation de la demande occidentale de prostituées étrangères et de prostitué(e)s enfants, le recours à des prostitué(e)s enfants étant souvent annoncé comme une forme de protection contre les maladies transmises sexuellement (Adamoli et collaborateurs, 1998).

Bandes de jeunes

La formation de bandes semble être le phénomène le plus mal compris et le plus négativement interprété chez les jeunes. Contrairement à ce que laissent supposer de nombreux reportages journalistiques, l'appartenance à une bande de jeunes n'a pas nécessairement des effets néfastes à court et à long terme pour le jeune et la société, pas plus qu'elle ne garantit un passage direct aux groupes de criminels organisés. Les bandes constituent souvent pour les jeunes dont les perspectives économiques et sociales sont limitées une façon d'avoir accès à une source de revenu immédiat et de se donner une identité et une appartenance (Venkatesh, 1996).

Selon Gordon (2000), il faudrait que les analystes et les responsables de l'élaboration des politiques se représentent le phénomène des bandes comme un continuum allant des groupes d'amis qui passent le temps ensemble et posent des gestes délinquants à l'occasion aux bandes ou groupes de criminels organisés. Il observe que près de la moitié des membres des bandes de jeunes qu'il a étudié éprouvaient des problèmes scolaires et familiaux. Il était attrayant pour eux de joindre une bande en l'absence d'autres modes légitimes de socialisation.

Il arrive que des groupes de criminels organisés fassent directement affaires avec des bandes de jeunes. Ils peuvent ainsi approvisionner en drogues illicites des bandes de trafiquants ou d'autres bandes de jeunes agissant à titre de revendeurs.

On insiste davantage sur le fait que l'accoutumance aux drogues peut favoriser l'adoption d'un comportement criminel depuis l'épidémie de crack de 1985 où certaines bandes de jeunes aux États-Unis se sont transformées en bandes de trafiquants de drogue (Howell et collaborateurs, décembre 1999; Starbuck et collaborateurs, décembre 2001). Le passage des bandes de jeunes au crime organisé n'est ni évident ni automatique, les occasions pour ces jeunes de gravir les échelons pour se joindre à un groupe de criminels organisés étant limitées. Les membres des bandes de jeunes qui sont associées avec une organisation criminelle sont toutefois mieux rémunérés que ceux des autres bandes de jeunes, pour lesquels l'appât du gain ne semble pas être une motivation compte tenu des faibles revenus qu'ils touchent (Gordon, 2000; Venkatesh, 1996).

À Vancouver, les groupes de criminels organisés font appel aux bandes de jeunes à des fins aussi diverses que le règlement extrajudiciaire de différends (règlement de comptes), la distribution de biens et services, l'introduction par effraction chez des cibles prédéterminées et l'élimination de rivaux au sein d'autres organisations criminelles par raclées, coups de poignard et fusillade au volant d'une voiture[6] (Gordon, 2000).

Il y a quelques impacts indirects sur les bandes de jeunes. Premièrement, une fois sortis de prison, les membres de ces bandes qui y ont subi l'influence de membres du crime organisé auront une mauvaise influence sur les autres membres de leur bande sous le rapport du trafic de drogues, de la violence et de l'accès aux armes (Glaser, 2000; Howell et collaborateurs, janvier 1999). Deuxièmement, l'association du crime organisé avec les jeunes amène le public à croire à tort, sous l'influence des médias et du ouï-dire, que la violence des bandes de jeunes est endémique. De fait, les forces de police ne considèrent pas que les bandes de jeunes représentent un problème majeur dans le contexte de la criminalité dans son ensemble (Warren et collaborateurs, 1998). Enfin, les messages diffusés par les médias mettant l'accent sur l'aspect « organisé » et sur l'aspect « criminel » des bandes de jeunes encouragent la répression à court terme plutôt que les solutions à long terme.

Jeux de hasard

---

[6] Des personnes ont été victimes de raclées et d'attaques à coups de poignard dans des restaurants, des bars et dans certaines écoles secondaires.

Les jeux de hasard, chasse-gardée traditionnelle du crime organisé, ont connu une expansion rapide au Canada depuis les années 1970 sous l'égide des gouvernements. Les recettes nettes du jeu légalisé ont connu une progression marquée au cours des années 1990, pour passer de 2,7 milliards de dollars en 1992 à 9,0 milliards de dollars en 2000. En 1999, les loteries représentaient encore la principale source de ces recettes, mais la part des casinos et des appareils de loterie vidéo était en progression, s'établissant à 33 % et 27 % respectivement (Wood, 2002). Au cours de la même période, toutefois, seulement 1 % des recettes provinciales ont été consacrées à des programmes de prévention du jeu compulsif, de sensibilisation au problème ou de traitement des joueurs compulsifs, même si l'on sait que de 3 à 5 % des personnes qui sont en âge légal de s'adonner à ces jeux sont des joueurs compulsifs (Conseil national du bien-être social, 1996).

L'analyse des études portant sur le sujet révèle que les jeunes sont plus susceptibles que les adultes d'avoir des problèmes de jeu[7] (Conseil national du bien-être social, 1996). Les jeunes ont tendance à priser davantage les jeux de hasard qui se distinguent par leur caractère compétitif -- cartes, paris sportifs et loteries (Centre de toxicomanie et de santé mentale, juillet 2000). Selon quatre études provinciales réalisées au cours des années 1990, les adolescents développent une dépendance au jeu avant l'âge de 14 ans. Ces études provinciales démontraient aussi que les adolescents ayant des problèmes de jeu étaient proportionnellement plus nombreux à avoir des activités criminelles et que ces jeunes modelaient leur comportement en fonction de l'attitude de leurs parents face aux jeux de hasard, attitude qui en était une d'acceptation et de soutien (Conseil national du bien-être social, 1996).

Les rapports de police ou les études réalisées par les universitaires comportent peu de données sur les impacts qu'ont sur les jeunes les activités du crime organisé dans le domaine des jeux de hasard. Les provinces n'ont toujours pas évalué l'impact du jeu clandestin sur le public en général et il pourrait s'écouler un certain temps avant que les chercheurs abordent le problème, étant donné qu'ils viennent tout juste de commencer à s'intéresser à l'étude du jeu légalisé.

Quand le crime organisé est impliqué dans le jeu illégal, il offre aux jeunes l'occasion de parier, le jeu légalisé étant réservé aux personnes âgées de 18 ans et plus. Les jeunes de moins de 18 ans ont ainsi la possibilité d'avoir recours à des machines exploitées illégalement ou au pari sportif

---

[7] Le ratio des jeunes joueurs compulsifs aux joueurs compulsifs adultes est de 4:1.

clandestin. Par ailleurs, des rapports indiquent que des organisations criminelles auraient financé des hommes d'affaires d'Akwesasne à l'aide des recettes de leurs établissements de jeu de Las Vegas afin de placer des produits de jeu sur la réserve, offrant ainsi plus d'occasions de parier aux jeunes Autochtones vulnérables[8] (Dickson-Gilmore, 2002).

Les activités du crime organisé liées au jeu clandestin peuvent avoir nombre d'impacts indirects sur les jeunes. Il peut rendre les jeux de hasard plus accessibles ce qui peut avoir une incidence sur la fréquence de jeu et sur le pourcentage de joueurs compulsifs, qui est particulièrement élevé chez les jeunes (Centre de toxicomanie et de santé mentale, juillet 2000). Les problèmes de jeu compulsif apparus à un âge précoce ont plus de chance de se cristalliser avant l'âge adulte. De plus on associe au jeu compulsif des problèmes tels que l'activité criminelle ou l'absentéisme en classe ou au travail (Conseil national du bien-être social, 1996). Le recouvrement des dettes encourues en s'adonnant au jeu clandestin peut par ailleurs donner lieu à des actes de violence. Le jeu clandestin peut avoir pour effet de réduire les sommes recueillies à l'échelle provinciale pour absorber les frais associés au traitement des joueurs compulsifs. Enfin, l'attitude libérale ou approbatrice de nombreux parents à l'égard du jeu laisse croire aux jeunes qu'il est tout aussi acceptable de s'adonner au jeu clandestin que d'acheter de l'alcool ou du tabac de contrebande.

Fraude

La fraude est peut-être le volet le plus sous-estimé des activités du crime organisé, bien que le nombre de cas de fraude déclarés au Canada ait diminué au cours des dernières années selon les chiffres recueillis en 2001 par Statistique Canada. Les groupes de criminels organisés s'adonnent à diverses activités frauduleuses lucratives telles que la mise sur pied de stratagèmes pour escroquer des groupes de population vulnérables comme les personnes âgées, l'invasion frauduleuse du système de soins de santé et l'évasion fiscale. L'importance réelle de la fraude est toutefois difficile à déterminer. Il est en effet fréquent que les victimes ne signalent pas les cas de fraude en raison de la honte qu'elles éprouvent ou que l'activité frauduleuse passe totalement inaperçue.

Les activités frauduleuses du crime organisé peuvent avoir comme impact direct sur les jeunes une

[8] Pour plus de renseignements, voir la section sur les groupes de jeunes vulnérables.

réduction de la qualité des services de santé offerts par suite de la piètre qualité des biens ou services offerts aux établissements de santé (Pilkerton, 1999). À titre de nouveaux consommateurs naïfs, les jeunes risquent aussi d'être victimes des activités de contrefaçon des cartes de crédit, ce qui ne manquerait pas d'avoir une incidence sur leur cote de solvabilité.

Pour ce qui est des impacts indirects, les activités frauduleuses peuvent amener les industries visées, comme les services de santé, à prélever sur leurs budgets réguliers les fonds nécessaires pour absorber les dettes encourues du fait de l'achat de biens ou services de mauvaise qualité. De telles mesures risquent d'avoir des répercussions sur d'autres services tels que le service de pédiatrie. Les stratagèmes frauduleux utilisent le service postal, les réseaux téléphoniques, les télécopieurs et l'Internet peuvent aussi absorber complètement les économies des familles (« Objectif de la prévention du crime économique », GRC, 2002).

Criminalité d'entreprise

Définir la criminalité d'entreprise comme une activité du crime organisé la place dans une autre perspective. Il reste que, à bien des égards, elle n'est pas moins criminelle ou néfaste pour les jeunes et la société que le trafic de la drogue ou le passage de clandestins.

Selon Michael Woodiwiss (2000), un examen de la portée du crime organisé doit tenir compte du comportement criminel des trois éléments -- les gouvernements, les entreprises et les professionnels.
Des entreprises et des banques ont été reconnues coupables de blanchiment d'argent pour le compte d'autres groupes de criminels organisés. Le fait de considérer la criminalité d'entreprise comme une activité du crime organisé peut aussi permettre de voir sous un nouveau jour l'accent actuellement placé sur la responsabilité sociale des entreprises. Après avoir fait l'objet de nombreux travaux de recherche au cours des années 1960, l'étude du fonctionnement interne des entreprises n'intéresse plus les chercheurs. Par ailleurs, les ressources policières consacrées à la lutte contre ce genre de crime sont relativement minimes compte tenu des besoins. Il peut se révéler aussi difficile d'obtenir des preuves de corruption ou de collusion d'une entreprise que d'une bande de motards.

La criminalité d'entreprise peut aussi être pratiquée à tous les échelons des différents paliers de

gouvernement. Récemment, le vérificateur général du Canada portait un cas supposé de corruption à l'intérieur de l'appareil gouvernemental à l'attention de la GRC, qui a depuis lancé une enquête criminelle sur l'attribution d'un certain nombre de contrats par le gouvernement fédéral.

Porteous (1998) allègue que des organisations criminelles œuvrent dans le domaine du transport et de l'élimination illicite des déchets toxiques au Canada. Les entreprises ont également participé à la contamination à long terme de l'environnement. La pollution en toute connaissance de cause des cours d'eau ont un impact direct sur les enfants et les jeunes. La pollution des cours d'eau a également des effets prononcés sur les collectivités qui tirent leurs moyens de subsistance de la nature.

Ainsi, la décharge d'effluents industriels de mercure dans la voie navigable par la Reed Co. Pulp and Paper Mill de Dryden en Ontario a entraîné la propagation de la maladie de Minimata au sein des collectivités autochtones de Whitedog et de Grassy Narrows. En 1970, les Autochtones refusaient de croire que l'eau était contaminée. Ils ont continué à manger du poisson et à boire de l'eau jusqu'à ce que des survivants de Minimata, au Japon viennent leur raconter comment ils avaient eux aussi été victimes d'un empoisonnement au mercure. Trente ans plus tard, la collectivité s'est complètement transformée. Son tissu socio-culturel s'est fortement détérioré par suite des pertes d'emploi et de la diminution de la qualité de vie résultantes. La consommation de poisson y est encore assujettie à de sévères restrictions. Les activités de cette entreprise ont donc eu un impact profond sur le mode de vie et les perspectives d'avenir des enfants de cette réserve [9] (Elmy, 2000; « Mercury and Lake Superior: The Whitedog First Nation and Mercury Poisoning on Northwestern Ontario », 2002).

En Nouvelle-Écosse, environ 700 000 tonnes de sédiments contaminés au benzène, au kérosène et à d'autres produits chimiques tels que les BPC se sont accumulées dans les étangs bitumineux de Sydney au cours de la période de plus de 100 ans pendant laquelle la Sydney Steel Company y a déversé ses déchets chimiques. Après avoir acheté l'entreprise en 1967 afin d'atténuer l'impact du plan de licenciements sur la ville de Sydney, le gouvernement provincial a été forcé de la fermer lorsque l'ampleur de la pollution a été mise au jour. Les personnes qui habitent à proximité des

[9] Cette collectivité qui était jadis le siège d'une activité touristique florissante affiche maintenant un taux de chômage de 80 %.

étangs se plaignent de maux de tête, de saignements de nez et de graves problèmes respiratoires. Plus de 30 ans après la fermeture de l'entreprise, la ville de Sydney affiche encore une des plus hautes incidences au Canada de maladies liées à l'environnement, telles que le cancer, les avortements spontanés et les anomalies congénitales, ayant un impact direct sur les enfants (Selinger, 2001).

Il existe plusieurs autres exemples d'entreprises dont les activités illicites ont eu un impact direct sur les jeunes. Ainsi, en 1999, les sociétés RJR et Northern Brands International ont été reconnues coupables de racket et de fraude ainsi que d'avoir favorisé l'approvisionnement du marché en cigarettes de contrebande, à la suite de poursuites intentées par le gouvernement canadien. Or, ces produits sont achetés par les personnes les plus économiquement défavorisées et les plus sensibles aux prix, telles que les jeunes (Center for Public Integrity, 2002).

Plus récemment, huit sociétés ont été condamnées pour avoir pris part à un complot visant à fixer le prix de vitamines telles que l'acide folique, le bêta carotène et la vitamine B6 prises par les femmes au cours de la grossesse ainsi que par les enfants et les adolescents (« Vitamins Price Fixing Lawsuits », 2002). Par ailleurs, il semble que de nombreux producteurs de préparations lactées ont recours à des pratiques de commercialisation immorales qui violent les normes établies par les gouvernements du monde occidental. Il a été déterminé qu'il était peu judicieux et dangereux d'alimenter les nourrissons des pays en voie de développement à l'aide de préparations lactées du fait du non-respect des normes en matière d'utilisation et d'entreposage (Organisation mondiale de la santé, 2001).

Il y a certains impacts indirects sur les jeunes. Étant donné qu'on trouve des vitamines dans la plupart des produits alimentaires tels que les céréales et les boissons, cette criminalité d'entreprise peut avoir pour effet d'inciter les sociétés qui doivent acheter les vitamines à des prix gonflés à ne pas incorporer dans leurs produits les vitamines nécessaires au développement sain des enfants et des jeunes. Les populations les plus à risque sont les fœtus et les nourrissons, surtout dans les familles économiquement défavorisées (« European Union in the US: Eurocom », 2001). Bien qu'il existe des normes interdisant la commercialisation agressive des préparations lactées, ce genre de commercialisation peut laisser croire que les femmes n'ont d'autre choix que d'y avoir recours. Or il se peut que les nourrissons alimentés à l'aide de substituts du lait maternel opposent une moindre résistance aux maladies et soient victimes de graves complications pouvant même mettre leur vie en

danger dans les pays en voie de développement où ces substituts ne peuvent être correctement préparés, entreposés ou administrés (Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile, 2002).

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est une activité du crime organisé dont il est difficile de cerner les impacts directs et indirects du fait qu'elle représente en soi un impact indirect des autres activités du crime organisé. Les organisations criminelles doivent blanchir les revenus tirés de leur crime pour que ceux-ci puissent leur conférer puissance et argent. Il est bien sûr impossible d'aborder la question du blanchiment d'argent sans parler des politiques récemment adoptées à l'échelle provinciale, nationale et internationale pour lutter contre cette activité.

Le blanchiment d'argent et les politiques adoptées pour le réprimer se traduisent entre autres par une présence accrue des groupes de criminels organisés dans les pays où ces politiques sont moins contraignantes, présence qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur la sécurité des collectivités visées.

Les organisations criminelles blanchissent leurs revenus par le biais d'entreprises légitimes, surtout celles qui offrent des services destinés aux enfants et aux adolescents telles que salles de jeux électroniques, salles de spectacles, bars et casinos (Lyman et collaborateurs, 1998). En revanche, il se peut que les gratifications financières offertes par les organisations criminelles et l'ampleur de leurs opérations soient légèrement limitées en raison des nouvelles politiques en matière d'application de la loi mettant l'accent sur le suivi de l'argent adoptées en Amérique du Nord et en Europe (Beare, « Organized Crime and Money Laundering », 2000; Naylor, 2001).

L'impact indirect est vaste. Le blanchiment d'argent peut permettre aux membres du crime organisé d'accroître leur influence politique et sociale, la possession d'importantes sommes d'argent leur conférant une certaine respectabilité et leur permettant d'étendre leurs activités en investissant dans des entreprises honnêtes et de s'introduire plus avant dans les cercles du pouvoir dans l'avenir (Adamoli, 1998). Les groupes de criminels organisés de régions fortement défavorisées telles que la Russie sont aussi encouragés à investir leur argent blanchi dans des entreprises honnêtes afin de

répondre aux besoins de plus en plus grands des familles russes[10] (Solomon Jr. et collaborateurs, 2000).

La politique consistant à suivre la piste de l'argent afin de contrer les activités de financement des terroristes fait porter l'attention des ressources policières sur les mesures à prendre après le fait plutôt que sur la prévention et sur l'éducation des jeunes, des parents et des collectivités. Il se peut aussi que cette politique manque de pertinence et ne permette pas de prévenir les attentats de grande envergure contre les civils, comme ceux du 11 septembre, compte tenu du faible coût estimatif de l'opération. De plus, le fait que de nombreux avoirs terroristes aient été gelés par les enquêteurs étasuniens depuis 1998 n'a pas permis d'empêcher les attaques subséquentes[11] (Brynen, 2002; Naylor, 2001).

Comme nous l'avons mentionné, l'adoption de politiques plus sévères en matière de lutte contre le blanchiment d'argent a eu pour effet d'amener le crime organisé à s'impliquer dans l'exploitation de réseaux de contrebande de produits du tabac en Colombie et en Europe afin de blanchir l'argent sale (de la drogue) (Center for Public Integrity, 2002).

Internet, ordinateurs et logiciels

Le Canada comptait 8,8 millions d'utilisateurs d'Internet en avril 1999 et on estimait que ce nombre allait presque doubler pour atteindre 15,8 millions en 2002 (Commercenet, 2002). Parmi les 82 % de familles canadiennes ayant utilisé l'Internet, 73 % avaient accès à Internet à la maison (Réseau Éducation-Médias, 2002).

La progression du nombre d'ordinateurs domestiques et du taux de branchement à Internet a été particulièrement fulgurante, surtout quand on sait que l'Internet est pour l'essentiel non réglementé et qu'il est considéré comme un terreau fertile pour les activités du crime organisé. Or il est

---

[10] Ce qui, bien sûr, leur permettrait de blanchir encore plus d'argent par l'intermédiaire de leurs nouvelles entreprises.

[11] On estime que le coût des attentats terroristes du 11 septembre équivaut à celui d'une maison dans un quartier de classe moyenne à Ottawa, en Ontario.

intéressant de noter qu'il s'agit d'une technologie principalement comprise et maîtrisée par les jeunes, qui sont la plupart du temps laissés sans surveillance lorsqu'ils naviguent sur la toile. L'Internet représente une source relativement nouvelle de profit pour les organisations criminelles et il est clair que les possibilités qu'il offre n'ont pas encore été pleinement exploitées par ceux qui sont intéressés à trouver de nouveaux créneaux pour les activités criminelles traditionnelles et à mettre au point de nouvelles formes de crime motivé.

L'implication du crime organisé dans le domaine de l'informatique a pour impact direct sur les jeunes d'accroître l'offre de logiciels contrefaits. Par ailleurs, les bandes criminalisées exploitent les possibilités offertes par l'Internet en matière de transmission et d'échange de renseignements pour profiter des forums de discussion pour entraîner les enfants et les adolescents dans des pièges et diffuser des renseignements sur diverses activités illégales telles la culture et la consommation de drogues. L'Internet est utilisé pour vendre du matériel pornographique juvénile à des adultes qui diffusent ensuite du matériel téléchargeable par l'intermédiaire de groupes de discussion pour adultes, accessibles tant aux adultes qu'aux jeunes. Les organisations criminelles peuvent aussi recruter des jeunes ayant reçu une formation sur Internet et d'autres jeunes doués, habituellement âgés de moins de 30 ans, afin de tirer parti de leurs compétences techniques pour infiltrer de nouveaux marchés et mettre au point des systèmes de tenue de dossiers sécurisés conçus pour déjouer les enquêteurs de la police (Adamoli et collaborateurs, 1998; Albanese, 2000). Les jeunes peuvent par ailleurs causer de graves préjudices lorsqu'ils se mettent en groupe pour pirater ou détruire des fichiers et créer des virus (Sous-direction des analyses criminelles, GRC, 2001).

Les activités du crime organisé sur Internet et sur le marché des ordinateurs et des logiciels peuvent avoir pour effet indirect de faire augmenter le prix des logiciels d'origine en permettant une véritable prolifération de logiciels contrefaits. L'utilisation illégale subséquente des logiciels par de nombreux ménages, qui s'explique par une méconnaissance des droits d'auteur en informatique et par un manque de respect pour la loi, contribue également à perpétuer cette méconnaissance et ce manque de respect. Ces activités ont aussi pour grave conséquence d'exposer les jeunes qui naviguent sur Internet à du matériel non désiré, telle la pornographie juvénile (Estes et collaborateurs, 2001). Enfin, certains jeunes, tels que le fameux « Mafiaboy », risquent de servir de boucs émissaires pour les groupes de pirates informatiques et faire l'objet de poursuites (Sous-direction des analyses criminelles, GRC, 2001).

Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes - Perception et affectation des ressources policières

Perception directe du crime organisé

Une étude des impacts du crime organisé sur les jeunes ne serait pas complète si elle ne tenait pas dûment compte de la façon dont les jeunes, leurs parents et leurs collectivités perçoivent le crime organisé. Pour ce faire, il faut examiner à la fois la perception de ceux qui sont directement exposés à ces activités criminelles et celle de ceux qui n'en ont connaissance que de façon indirecte, d'ordinaire par l'intermédiaire de la télévision.

Nous nous pencherons aussi sur des événements passés et actuels qui ont pu contribuer à la propagation d'une perception erronée du crime organisé, perception sur laquelle prennent appui la politique du gouvernement et des services de police ainsi que l'affectation des ressources policières. Nous avons déjà mentionné comment, de par sa nature même, le crime organisé favorise le secret, et déploré l'absence de données de recherche venant corroborer les rapports de police et les renseignements de source indirecte diffusés par les médias.

Dans certaines pays, comme la Russie, les activités du crime organisé ont une incidence directe sur la vie des jeunes, comme le démontre une étude réalisée auprès des jeunes de 12 à 18 ans afin de déterminer la mesure dans laquelle l'*obshchak* – le crime organisé de vieille souche -- influence les jeunes d'âge scolaire dans la partie extrême-orientale de la Russie (Tatidinova, 2001). L'étude visait également à vérifier les hypothèses de spécialistes russes selon lesquels le crime organisé s'infiltrait dans le milieu de vie des jeunes afin de mieux asseoir son pouvoir, acquérir une certaine légitimité et se gagner l'approbation de la population. L'étude de Tatidinova constate en effet que près de 15 % des jeunes estiment que l'*obshchak* est animée par des motifs nobles et que 7 % jugent que l'organisation est « bonne », tandis que 44 % ne savent pas ce que fait l'*obshchak*, ce qui indique que ni l'école ni les familles n'informent les jeunes au sujet des activités de l'*obshchak*. L'étude révèle par ailleurs qu'environ 13 % des étudiants ont déjà été approchés par l'*obshchak*, par l'intermédiaire de leurs pairs ou de personnes plus âgées. Pour ce qui est des conflits avec les membres de l'organisation, peu de répondants estiment pouvoir compter sur la police ou leurs enseignants pour leur venir en aide, mais près de 25 % pensent pouvoir se fier sur leurs amis.

D'autres régions de l'ancienne Union soviétique ont des démêlés avec les groupes de criminels

organisés. En Ukraine, la décennie qui s'est écoulée depuis la chute de l'URSS s'est caractérisée par un important appauvrissement d'une partie de la population, par un accroissement marqué de la différenciation sociale et par l'absence de moyens licites d'accéder à la richesse. Selon Solomon et Foglesong (2000), et conformément à la théorie sociologique de Merton (1963), on a assisté à l'émergence d'une petite classe d'entrepreneurs impliqués dans des activités illicites, qui servent de modèles aux jeunes de sexe masculin qui veulent éviter d'être victimes de l'appauvrissement qui frappe la majeure partie de la population.

Chez nous, à Akwesasne, les jeunes ont la possibilité de toucher des milliers de dollars pour quelques minutes de travail comme contrebandiers. Il semble que les jeunes contrebandiers serviraient d'intermédiaires pour un réseau international de contrebande d'armes à feu, de drogues illicites et de produits divers, et ils auraient même fait feu sur des agents de police (Dimmock, 2002). Le commerce de contrebande a aussi un impact direct sur les jeunes qui, par exemple, peuvent accompagner leurs parents pour magasiner des automobiles ou d'autres gros objets de consommation. Selon Dickson-Gilmore (2002), [Traduction],

> « compte tenu de la façon dont la criminalité est perçue de l'extérieur, de l'absence d'occasions légitimes au sein de la collectivité et de l'attrait exercé par la richesse assez spectaculaire à laquelle donne accès la contrebande, on peut comprendre facilement pourquoi certains jeunes Mohawk pauvres et marginalisés peuvent choisir de participer à des activités illicites. »

Par ailleurs, il se peut que la présence même de ces produits illicites rendent les enfants et adolescents Mohawk autant sinon plus susceptibles de consommer de ces produits ou d'être victimes de toxicomanie que les gens de l'extérieur qui forment le gros de la clientèle consentante.

Figurent aussi au nombre des victimes de ces activités les enfants appartenant à des familles de contrebandiers florissants avant l'adoption des lois ayant provoqué une baisse marquée de l'activité de contrebande en 1994. Ces enfants n'avaient jamais connu que la prospérité relativement facile à laquelle donnent accès les activités illicites et étaient ignorants des occasions licites de s'enrichir ou ne possédaient pas la motivation nécessaire pour les exploiter (Dickson-Gilmore, 2002).

Un sort identique attend les enfants des trafiquants de drogue de haut niveau qui tombent entre les griffes de la justice. Un étude canadienne récente portant sur les trafiquants de drogue de haut

niveau actuellement derrière les barreaux démontre que la majorité d'entre eux forment de petits groupes plutôt que des cartels, ne sont pas des criminels de carrière, ne consomment pas de drogue, ont des familles, habitent des quartiers prestigieux et se font passer pour des hommes d'affaires ayant réussi (Desroches, 2002). De plus, ces personnes ne croient pas que leurs activités relèvent du « crime organisé ».

Que ce soit à des fins de sécurité ou pour atténuer la honte éprouvée du fait de commettre ces crimes, il est possible que les enfants de ces trafiquants soient maintenus dans l'ignorance de la nature de la richesse de leurs parents, jusqu'à ce que ceux-ci soient appréhendés ou que la nature de leurs activités leur devienne apparente. Quoi qu'il en soit, il est aussi possible que ces enfants modèlent leur comportement sur celui de leurs parents et s'installent dans la croyance que la ligne de démarcation entre criminalité et contribution licite à la société est très mince. Dans le cas des plus grosses affaires d'importation et de trafic, il arrive que les enfants d'une tête de réseau prennent la relève de leur père lorsque celui-ci est incapable de poursuivre du fait de son décès ou de son incarcération (Woodiwiss, 2001). Il se peut que la même remarque vaille pour les groupes criminels de moindre envergure, bien que l'on ne dispose d'aucune preuve directe à cet effet.

Certaines bandes de jeunes se plaisent à reproduire à l'échelle locale les coutumes et l'image que renvoient les médias des grosses bandes connues à l'échelle nationale, avec lesquelles elles se réclament d'une affiliation inexistante (Starbuck et collaborateurs, 2001). Or cette association supposée avec ces bandes donne faussement l'impression qu'on assiste à une escalade de la violence, ce qui ne manque pas de créer un sentiment de crainte au sein de leur collectivité. Elle amène aussi les corps de police visant à éliminer les bandes d'envergure nationale à prendre par erreur les bandes locales pour seules cibles de leur action (Howell, 1998; Starbuck et collaborateurs, 2001).

Perception indirecte du crime organisé

La perception qu'ont les jeunes du crime organisé est modelée de diverses façons. La majorité des jeunes et de leurs parents tirent la connaissance qu'ils ont du crime organisé du cinéma et de la télévision. Dans le cas de la télévision, un enfant typique aura vu au cours de son adolescence plus de trente mille actes de violence et à huit mille meurtres à la télévision. Des études ont démontré

que la représentation du crime et de la violence à la télévision a pour effet d'amener les téléspectateurs à éprouver davantage de craintes et à percevoir la société comme étant plus dangereuse (Mastro et collaborateurs, 2000). Cette perception peut en retour influer sur les décisions prises en matière d'affectation des ressources policières, tant du point de vue des chiffres que du mode de déploiement.

Bien que le cinéma et la télévision aient traditionnellement adressé leurs messages aux adultes, on annonce la venue prochaine sur nos écrans du film pour enfants *« Sharkslayer »*. Le film est en cours de production dans les célèbres studios Dreamworks, qui ont aussi produit le film *« Shrek »*, qui avait fait les délices des enfants. *« Sharkslayer »*, que l'on annonce comme « un film de gangsters sous-marins », aura peut-être le même effet chez les enfants que la série *« Les Sopranos »* a eu chez les adolescents et les adultes, en faussant leur perception du crime organisé (« Sharkslayer », 2002). Le film, qui devrait toutefois faire davantage appel à la satire et à la parodie, mise sur un casting vocal impressionnant afin d'amener un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents à franchir les tourniquets et à revivre le drame du film en se procurant les produits dérivés.

Nombre de films portant exclusivement sur la variante mafiste du crime organisé, tels que ceux de la série *Le parrain, Les affranchis, Scarface, Analyse moi ça, Donnie Brasco, Casino* et *Bugsy* ont remporté un vif succès auprès tant des jeunes que des adultes. De même, les jeunes et les adultes d'aujourd'hui sont maintenus rivés à leur écran de télévision par la dramatique télévisée « Les Sopranos ». Woodiwiss (2001) s'interroge sur la justesse de la représentation qui est donnée du crime organisé lorsqu'il parle de la version romanesque de Le parrain, qui s'est maintenue sur la liste des succès de librairie du New York Times pendant 67 semaines. Il se peut que ce livre nous donne une bonne indication de l'étendue de l'influence exercée par les médias, les forces de l'ordre et les politiciens sur les recherches menées par les écrivains et les scénaristes. Les lecteurs ont supposé que la nouvelle donnait une description fidèle du crime organisé malgré le fait que Mario Puzo ait admis n'avoir jamais rencontré « un gangster en chair et en os ».

La façon dont le crime organisé est perçu et la représentation qui en est donnée varient selon le secteur d'activité. Peter Reuter a réalisé en 1983 une étude approfondie sur l'industrie des jeux de hasard et du prêt usuraire dans la ville de New York, qui lui a permis de déterminer que cette industrie n'était pas dominée par La Cosa Nostra. Reuter en concluait que si la mafia existait

vraiment, elle n'était qu'un « tigre de papier » dont la réputation était entretenue par les spéculations des journalistes et des représentants des forces de l'ordre (Reuter, 1983).

Pour diverses raisons, certaines des activités du crime organisé telles que la criminalité d'entreprise, les crimes contre l'environnement et la contrebande ont tendance à échapper à l'attention du public. Ainsi, en décembre 1993, 35 % des Canadiens affirmaient qu'il était inacceptable d'acheter des produits de contrebande (Sous-direction des douanes et de l'accise, GRC, 2001). On estime que la contrebande fait moins de tort à la société que d'autres crimes tels que la production et le trafic de drogues illicites. Les membres du grand public n'ont pas tendance à condamner les trafiquants de cigarettes, étant de fait plutôt portés à apprécier leur présence, comme en témoignent les sanctions plus indulgentes dont ils font l'objet comparativement aux membres du crime organisé impliqués dans d'autres secteurs d'activité (Center for Public Integrity, 2002).

Une des questions au sujet de laquelle sont entretenues les perceptions les plus erronées sur la jeunesse est celle de l'appartenance à une bande de jeunes. Les travaux de recherche indiquent que les bandes de jeunes ne s'adonnent pas toutes à des activités criminelles « organisées » ou violentes et que nombre d'entre elles sont en plus éphémères et relativement instables (Gordon, 2000; Starbuck et collaborateurs, 2001; Wolln et collaborateurs, 2001). Une étude poussée sur les bandes de jeunes et la façon dont elles sont perçues par le public a démontré l'existence chez le public d'une forte peur de la violence collective. Cependant, les renseignements obtenus sur la violence des bandes de jeunes provenaient presque exclusivement de sources indirectes telles que le ouï-dire et les reportages journalistiques. Warren (1998) soulignait avec justesse que [Traduction] « le côté problématique des reportages journalistiques s'explique par le pouvoir qu'ont les médias de modeler la façon dont la collectivité perçoit les problèmes sociaux en interprétant l'information de manière discursive et sélective et en présentant cette information sous forme de nouvelles. »

Warren fait remarquer que les reportages journalistiques portant sur des actes criminels perpétrés par des bandes de jeunes se caractérisent par l'utilisation de mots et d'expressions toutes faites, par la fluctuation de la définition donnée des bandes de jeunes, par l'énorme influence exercée par les supposés experts et par leur perspective essentiellement américaine. À l'évidence, ces reportages passaient sous silence nombre d'aspects des bandes de jeunes qu'il aurait été utile pour le public de comprendre, notamment : le processus de socialisation associé à la formation des bandes; l'impulsion culturelle vers les réunions de fraternisation; le besoin de conserver et d'exprimer sa

virilité face au chômage et au fait de venir d'un milieu défavorisé.

Il est intéressant de noter que ces reportages présentaient les jeunes appartenant à des bandes comme des contrevenants et invitaient les parents à exercer un contrôle plus serré sur leur enfants tout en tenant rarement compte de la possibilité que les jeunes se rassemblent précisément pour échapper à un milieu familial violent. Il est aussi possible que l'existence de tels points de vue au sein du public s'explique par le défaut des corps de police de consulter leur collectivité au sujet de la criminalité dont elle est le théâtre. Dans la plupart des collectivités, les corps de police ne placent pas la lutte contre les bandes de jeunes au haut de leur liste de priorités. Une autre étude a démontré que les adultes s'en remettent davantage aux médias pour obtenir de l'information sur les bandes de jeunes et la violence que les jeunes, qui sont proportionnellement moins nombreux à percevoir ces bandes comme une menace (Mastro et collaborateurs, 2000).

Pour sa part, Gordon (2000) a constaté que les reportages journalistiques sur les bandes de jeunes étaient proportionnellement trop nombreux dans l'Ouest canadien, qu'ils étaient proportionnellement trop peu nombreux dans la région de l'Atlantique et qu'ils mettaient l'accent sur le caractère ethnique des bandes presque partout au Canada. Or il se peut que l'appartenance à un groupe ethnique et le statut d'immigrant représentent des variables plus importantes pour comprendre l'existence des organisations criminelles que celle des bandes de jeunes. L'insistance des médias sur le caractère ethnique des bandes de jeunes risque par ailleurs d'entretenir les stéréotypes au sujet des immigrants et des groupes ethniques et d'avoir une incidence sur la politique en matière d'immigration et sur l'image que ces personnes se font d'elles-mêmes[12] (Waters, 1999).

Les forces de police ont contribué de façon équivoque à forger la perception qu'a le public du crime organisé. D'une part, par exemple, le discours tenu par les forces de l'ordre concernant les drogues illicites a été à la source d'importantes décisions prises par les gouvernements en matière de lutte contre la criminalité. Au Canada, les forces de police ont toujours soutenu que de 80 à 90 % des crimes perpétrés s'expliquaient par la consommation de substances illicites. Elles ont affirmé qu'il était nécessaire de mettre davantage de ressources à leur disposition, surtout aux fins de la lutte

[12] Il est fait état d'un impact analogue des activités du crime organisé sur les immigrants dans la sous-section intitulée « Passage de clandestins et exploitation sexuelle des enfants ».

antidrogue et, dans une moindre mesure, afin de réduire la demande et de porter une plus grande attention au problème de la drogue. Or une étude très importante coparrainée par la GRC, qui a été publiée récemment, démontre qu'il existe bien une relation causale entre la consommation d'alcool ou d'autres drogues dans 40 à 50 % des cas. Cette proportion est beaucoup moins élevée que celle avancée par la police. De plus, les substances consommées par les contrevenants avant de commettre leur(s) crime(s) sont, par ordre descendant, l'alcool seul, l'alcool combiné avec d'autres drogues et les drogues seules (Pernanen et collaborateurs, 2002).

D'autre part, on a aussi reproché aux forces de police d'entretenir au sujet de toutes leurs discussions sur le crime organisé « un secret inutile et improductif » (Beare, « Facts from Fiction: Tactics and Strategies of Addressing Organized Crime and Organized Criminals », 2000). Comme le souligne Beare, l'impact des activités du crime organisé est assez grave pour justifier qu'on recoure davantage à l'action qu'aux discours pour comprendre les menaces réelles qui pèsent sur les collectivités locales et nationale. La lutte contre le crime organisé est axée sur la grosse saisie ou sur l'opération d'infiltration spectaculaire et sur l'importance accordée par les médias à ces interventions. Cette façon de faire incite le public à s'imaginer que les groupes de criminels organisés ont une envergure nationale et qu'ils s'impliquent uniquement dans des opérations à grande échelle. Par suite, les forces de police peuvent susciter chez le public des réactions opposées à celles qu'elles avaient en vue. Elles courent le risque d'accroître indûment la crainte au sein des collectivités ou de susciter l'indifférence du public à l'égard des opérations à l'échelle nationale, tout en faisant abstraction des impacts locaux

Les opérations de police sont aussi récupérées par les médias. La guerre des motards et les activités des autres groupes de délinquants violents sont plus « accrocheuses » et beaucoup plus faciles à comprendre pour le public et les politiciens que les transactions criminelles et les fraudes financières d'envergure. Par voie de retour, les forces de police se font dicter leur conduite et établir leurs priorités par une opinion publique et des décideurs obnubilés par les médias (Mastro et collaborateurs, 2000; Beare, « Facts from Fiction: Tactics and Strategies of Addressing Organized Crime and Organized Criminals », 2000).

Affectation des ressources policières

Bien que l'on considère que les forces de police sont des organisations autonomes libres de toute ingérence politique et de toute pression du public, l'affectation des ressources policières à la lutte contre certaines activités criminelles est dans une large mesure déterminée par la façon dont le public et les hommes politiques perçoivent le crime. Beare fait remarquer que les forces de police sont financées par le gouvernement et qu'elles doivent en retour répondre à certaines attentes du public, des médias et des politiciens[13] (Beare, « Facts from Fiction: Tactics and Strategies of Addressing Organized Crime and Organized Criminals », 2000).

Les craintes éprouvées par le public, qui sont parfois suscitées par les forces de police elles-mêmes, dictent le déploiement des ressources policières à l'échelle municipale, provinciale, nationale et internationale. Lorsque la façon dont les collectivités perçoivent le crime est dans une large mesure erronée, comme dans le cas des activités du crime organisé, il peut arriver que les ressources policières soient déployées de façon inappropriée. Il ne revient toutefois pas uniquement aux forces de police de trouver des solutions par une affectation appropriée des ressources dont elles disposent. Nombre de fournisseurs de services communautaires, surtout en matière de réduction de la demande et de traitement, s'emploient à atténuer les impacts directs et indirects du crime organisé sur la société.

Effets imprévus sur les jeunes découlant de l'affectation des ressources policières

Selon un rapport sur la prévention de la criminalité déposé récemment devant le Congrès des États-Unis, les interventions des forces de police ont des effets complexes et souvent surprenants sur la criminalité. Ainsi, les résultats de l'étude démontrent que les arrestations peuvent parfois avoir pour effet d'accroître la criminalité et que les patrouilles régulières de la circulation peuvent contribuer à réduire l'incidence des vols qualifiés, des échanges de coups de feu et de la contrebande (Sherman et collaborateurs, 1997). De même, les sections du rapport portant sur les politiques relatives aux drogues illicites, aux produits du tabac et au blanchiment d'argent démontrent que les stratégies adoptées en matière d'application de la loi ont des conséquences

---

[13] Les provinces canadiennes, et les forces de police financées par ces provinces, ont un intérêt financier légitime dans nombre de produits et services, tels que le tabac, l'alcool et les jeux de hasard, qui font l'objet des activités illicites des groupes de criminels organisés.

imprévues ou dont il n'est pas tenu compte. D'après Dickson-Gilmore (2002), à Akwesasne, les tentatives d'imposer une gouvernance transnationale à la collectivité locale ont donné lieu à l'établissement par défiance d'un ensemble de pratiques locales telles que le commerce illicite et à l'apparition de nombreux casinos (2002). Il convient toutefois de souligner que les forces de l'ordre ne sont pas seules responsables de cette situation.

On trouve un autre exemple des effets imprévus de l'affectation des ressources policières dans une étude réalisée en Floride qui démontre que, étant donné le caractère limité des ressources dont disposait un service de police, une intensification de la lutte antidrogue s'est traduite par une réduction des ressources consacrées à la prévention des crimes contre la propriété et par un accroissement du nombre de ces crimes (Benson et collaborateurs, 2001).

Au Canada, le crime dont les jeunes sont le plus souvent reconnus coupables est le crime contre la propriété. Le crime contre la propriété peut avoir un impact marqué sur les collectivités, amenant les résidents à se sentir vulnérables et en danger à l'intérieur de leur propre logement. Or, l'affectation des ressources à la lutte contre les activités « spécialisées » du crime organisé peut ultimement avoir pour effet de faire manquer aux policiers certains crimes, tels que les crimes contre la propriété et les vols de véhicules automobiles, pouvant eux aussi être le fait de groupes de criminels organisés à l'échelle locale, ce qui crée la possibilité que des jeunes ne soient pas pris à l'occasion de leur première infraction. Or ces jeunes risquent de s'enfoncer plus avant dans la délinquance en ayant la possibilité de commettre plusieurs infractions avant que la police soit en mesure d'intervenir.

Le déséquilibre de l'affectation des ressources policières au titre de la lutte contre les diverses activités du crime organisé peut avoir pour effet de réduire l'importance accordée à un problème pour placer davantage l'accent sur un autre (Woodiwiss, 2001). Dans de nombreux pays, dont le Canada, on affecte davantage de ressources policières à la lutte antidrogue qu'à celle contre la criminalité d'entreprise ou contre les crimes contre l'environnement. Au fil des ans, les policiers ont maintenu que le trafic de stupéfiants représentait la principale source de revenus de la majorité des groupes de criminels organisés, conformément à la définition limitative qui est donnée du phénomène par les organismes d'application de la loi (Direction des renseignements criminels, Section de l'analyse antidrogue, GRC, 2002). Il en résulte une meilleure connaissance de ce genre de crimes, un plus grand nombre de saisies et un plus grand nombre d'accusations relatives à des

infractions liée à la drogue, ce qui peut créer l'impression juste ou fausse, sous l'influence des statistiques diffusées par les médias et la police, que les crimes liés à la drogue sont plus nombreux et plus importants que les autres crimes.

Culture et outils en matière de ressources policières

Dans la culture policière même, on perçoit les infractions aux lois fédérales comme relevant exclusivement du domaine national. Le cheminement de carrière y est orienté en fonction d'une promotion dans les services d'exécution des lois fédérales. Le fait également que le service de police national du Canada offre à la fois des services de police contractuelle et des services de police fédérale donne l'impression que les crimes faisant l'objet des enquêtes sont différents et ont une incidence à une échelle distincte -- nationale dans le cas des services de police fédérale et locale dans celui des services de police contractuelle.

Une étude menée récemment auprès des membres de la GRC affectés à la prestation des services de police contractuelle a permis, malgré le caractère restreint des données recueillies, d'en arriver à certains résultats tangibles, tels que l'existence de lacunes au chapitre des connaissances relatives à la plupart des aspects des activités du crime organisé (Loree, 2001). Par exception, les policiers estiment être bien au fait des activités du crime organisé liées au trafic des drogues illicites. Environ 90 % des répondants ont affirmé que pour être en mesure d'assurer la prestation de services de qualité à leur collectivité il était préférable ou nécessaire de posséder une certaine connaissance de cette dimension des activités du crime organisé. Par ailleurs, seul un petit nombre d'entre eux ont indiqué savoir comment atténuer l'impact social et financier du crime organisé sur les collectivités.

De nombreux répondants ont indiqué obtenir une bonne partie de leur information sur le crime organisé des médias et être susceptibles de retransmettre cette information au public et aux médias. Ainsi, il se peut que des représentants des médias informés par la police ou non informés entreprennent d'influer sur l'affectation des ressources policières malgré leur manque de connaissances sur la question.

Les agents de la police contractuelle ont mentionné qu'il faudrait que les unités spécialisées soient mieux au fait du trésor de renseignements sur le crime organisé qu'elles pourraient obtenir de leurs

collègues en poste dans les différents détachements. Il semble que le manque de communication et la division organisationnelle entre la police contractuelle et la police fédérale constituent un obstacle et amènent les agents de police contractuelle à croire à tort que les unités spécialisées vont se charger de toutes les questions relatives au crime organisé.

En raison de l'existence de nombreux groupes criminels de haut niveau, des outils ont été créés afin d'accroître l'efficacité des policiers. La GRC dispose d'un système d'ordonnancement informatisé lui permettant d'accorder la priorité aux enquêtes menées à l'échelle nationale. Lorsqu'il est appliqué à l'échelle régionale et locale à des groupes criminels de moindre envergure mais quand même puissants, il se peut que le système exclue certains types de groupes dont l'impact sur les collectivités locales est très important, ce qui a une incidence sur l'affectation des fonds et des ressources policières à l'échelle locale. Or, on favorise actuellement le recours au programme du modèle des opérations, conçu initialement pour les opérations menées contre le crime organisé, aux fins de toutes les interventions de l'organisation.

Si les forces de police continuent de mettre l'accent sur la composante nationale ou transnationale du crime organisé, non seulement la composante locale s'en trouvera-t-elle occultée, mais on risque de se désintéresser de crimes pouvant être perçus comme étant de plus petite échelle mais sur lesquels s'appuie la criminalité transnationale (Beare, « Facts from Fiction: Tactics and Strategies of Addressing Organized Crime and Organized Criminals », 2000). Cette approche a eu pour résultat de faire des grandes organisations monolithiques à la hiérarchie rigide des cibles relativement faciles pour les forces de l'ordre. Or il semble qu'une nouvelle tendance favorise la mise sur pied d'organisations criminelles de plus petite taille fondées sur des ententes ou des accords mutuels et faisant appel à relativement peu de procédures d'exploitation, ce qui les rend plus difficiles à infiltrer à l'aide des outils d'analyse dont disposent actuellement les forces de l'ordre (Adamoli et collaborateurs, 1998).

Ressources policières et réduction de la demande

Il impossible d'étudier l'affectation des ressources policières à la lutte contre le crime organisé sans aborder la question de la réduction de la demande. Bien que les travaux de recherche aient constamment démontré que l'offre [de bien et services par les groupes de criminels organisés] a pour objet essentiel de satisfaire à une demande, les forces de police et les autres fournisseurs de

services ne sont tout simplement pas organisés pour faire face à cette réalité (Lyman et collaborateurs, 1998; Williams, 1999; Woodiwiss, 2001). Les policiers ne parlent pas suffisamment de prévention aux représentants des médias ou les reportages journalistiques n'en font pas assez souvent état, de sorte que le public n'en réalise pas l'importance, surtout pour ce qui concerne les activités du crime organisé.

Les policiers doivent souvent remettre à plus tard les activités liées à la prévention de la criminalité et des crimes contre la propriété (jeunes) pour travailler à la répression des crimes qui retiennent davantage l'attention du public, tels que la contrebande, le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, et à la collecte de renseignements. Il suffit pour s'en convaincre de comparer le nombre d'employés affectés aux tâches liées à l'application de la loi et le nombre de ceux qui sont affectés à des activités liées à la réduction de la demande. Il semble que la seule exception à cette règle ait trait à la réduction de la demande de drogues illicites, mais, même dans ce cas, à la GRC par exemple, seulement 5 % des employés à plein temps de la police des drogues sont affectés à des tâches de sensibilisation aux drogues. Les agents de police contractuelle de la GRC sont toutefois beaucoup plus nombreux à parler de prévention de la toxicomanie avec les membres des collectivités où ils sont en poste, bien qu'ils n'aient pas reçu de formation sur les méthodes de prévention efficaces et qu'ils soient peu au fait des méthodes du crime organisé et de l'impact de ses activités (Loree, 2001).

Pour ce qui concerne les efforts déployés en matière de réduction de la demande, il se peut que les organismes travaillant à la prévention de la criminalité ne tiennent pas compte de facteurs locaux qui contribuent à la délinquance juvénile. Il semble que les policiers s'en tiennent à des explications plus générales de la criminalité, liées en grande partie aux situations qui donnent une occasion de perpétrer une infraction. Bien qu'il soit essentiel, pour réduire la demande, de tenir compte des causes profondes du comportement criminel, il se peut que les policiers soient peu au fait de l'influence qu'a le comportement des parents sur celui des enfants, de l'incidence du sexe sur le choix des produits offerts par le crime organisé ou des méthodes d'apprentissage du comportement criminel par les adolescents, notamment l'influence des adultes pour ce qui concerne l'entrée dans un réseau de distribution de drogue (Haberfeld, 1992).

Les attentats du 11 septembre ont entraîné des modifications en profondeur au titre de l'affectation des ressources (National Post, 2001). L'attention de la police a été recentrée vers la lutte contre le

terrorisme au détriment de la lutte contre le crime organisé et des activités de sensibilisation de la jeunesse et de prévention de la criminalité. Alors que la demande relative au passage de migrants clandestins demeure stable, l'augmentation des ressources policières affectées à la lutte contre le terrorisme a pour effet indirect de rendre plus risqué le passage des frontières et d'obliger les passeurs à utiliser des méthodes plus dangereuses d'introduction clandestine d'hommes, de femmes et d'enfants afin d'éviter la détection (National Post, 2002).

Groupes de jeunes vulnérables

Tous les jeunes soient influencés par les membres de leur collectivité, par leur famille et par leurs pairs. Les jeunes enfants sont peut-être les plus susceptibles d'être directement et indirectement victimisés. Nous traiterons aussi dans la présente section des impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes des populations minoritaires telles que les Autochtones et les minorités visibles.

Jeunes enfants

Les extrémités auxquelles la recherche du profit et du pouvoir peut amener les membres des groupes de criminels organisés en matière de manipulation sont particulièrement apparentes quand on considère la façon dont ils exploitent de très jeunes enfants complètement vulnérables et sans défense. Nous avons vu que les jeunes enfants sont utilisés comme passeurs de drogues, vendus pour être exploités par l'industrie du tourisme sexuel et victimes indirectes de la commercialisation agressive des préparations lactées et de la fixation du prix des vitamines.

Les activités du crime organisé ont un impact direct sur les jeunes enfants, comme en témoignent les reportages journalistiques et les rapports de police qui font état de l'utilisation d'enfants d'aussi peu que 5 ans comme passeurs de drogue et le cas récent d'un enfant de 12 ans dans l'estomac duquel on a trouvé 87 condoms remplis d'héroïne (BBC News, 2002). D'autres rapports de police font état d'un groupe de criminels organisés de 35 personnes qui louaient de jeunes enfants afin de se présenter aux frontières comme des familles et d'éviter ainsi d'être soupçonnés de trafic de drogue (Ruiters, 2002). De même, des groupes criminels de partout aux États-Unis volaient et

reconditionnaient des préparations lactées en vue de les revendre sous de fausses étiquettes sans égard pour les bébés tenus de consommer des produits hypoallergéniques (Green et collaborateurs, 1997).

Certaines activités du crime organisé ont un impact indirect sur les jeunes enfants, comme le reconditionnement de produits volés tels que des couches et des livres pour enfants et leur commercialisation dans des magasins autonomes (Toronto Star, 2001) ou l'injection de drogue dans divers articles pour enfants, tels que des poussettes. afin d'éviter la détection (Ruiters, 2002). Enfin, les enfants utilisés à de telles fins risquent de subir un choc émotif en cas de détection par les forces de l'ordre des substances illicites transportées.

Jeunes Autochtones et jeunes des minorités visibles

Les jeunes âgés de moins de 24 ans représentent 55 % de la population autochtone contre seulement 33 % de la population non autochtone (Centre canadien de la statistique juridique. « Les Autochtones au Canada », 2001).

Les taux de participation à des jeux de hasard et de toxicomanie (drogue, tabac et alcool) sont plus élevés chez les jeunes Autochtones que chez les autres groupes de jeunes (Scott, 1997). Les jeunes Autochtones sont directement ou indirectement impliqués dans de nombreuses activités criminelles, notamment comme passeurs pour la contrebande de produits du tabac, d'alcool et de drogue. L'abus d'alcool de contrebande n'est pas un facteur dans de nombreuses collectivités autochtones du Nord parce que même si il y a production illégale d'alcool les Autochtones n'achètent pas de produits de contrebande des groupes criminels organisés (Mallard et collaborateurs, 2002). Les bandes de jeunes Autochtones gagnent en nombre et en influence dans l'Ouest canadien (Courtois, 2002). Pour ce qui est des jeux de hasard, on relève une continuité transgénérationnelle unique chez les jeunes Autochtones. Une étude récemment réalisée en Alberta démontre que près de la moitié des jeunes Autochtones sont des joueurs compulsifs ou à risque (Conseil national du bien-être social, 1996).

Bien que la proportion de jeunes soit moins élevée au sein des minorités visibles qu'au sein de la population autochtone, elle s'établit à 40 % (Centre canadien de la statistique juridique. « Les

minorités visibles au Canada », 2001). Les enfants et les jeunes des minorités visibles sont souvent victimes de migration clandestine et d'exploitation sexuelle et servent fréquemment de passeurs de drogue, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'échelle internationale. Il est fréquent que les jeunes des minorités visibles soient perçus comme des membres de bandes ethniques homogènes, et inspirent par conséquent la crainte, mais il s'agit là d'une perception erronée véhiculée par les médias car il n'est pas rare que les bandes ne soient pas organisées en fonction de l'appartenance ethnique des membres (Warren et collaborateurs, 1998; Gordon, 2000). Les mesures rapides prises par les pays du monde occidental et leurs forces de police pour lutter contre le terrorisme peut avoir une incidence défavorable sur les minorités visibles, surtout ceux d'origine d'Asie occidentale ou d'ascendance arabe, tant au Canada qu'à l'étranger.

Différences entre les sexes : Jeunes de sexe masculin et de sexe féminin

Le genre a une influence déterminante sur la vie. Il y a plusieurs recherches dans le domaine. Cette recherche pourraient amener les fournisseurs de services communautaires à remanier leurs programmes en vertu de la réduction de la demande et de messages de prévention adapter aux jeunes.

Une attention spéciale devrait être accordée aux jeunes de sexe masculin pour les impacts d'activités du crime organisé. Sur le plan de la progression vers la consommation de drogues illicites, l'alcool semble jouer un rôle plus important chez les jeunes de sexe masculin (Kenkel et collaborateurs, 2001). Une étude réalisée récemment aux États-Unis montre que, lorsque l'occasion de se procurer de la drogue ou d'en consommer se présente, la probabilité que le jeune en profite est aussi élevée chez les deux sexes. Les jeunes hommes peuvent toutefois avoir plus facilement accès aux drogues à un plus jeune âge et ils affichent un taux plus élevé de toxicomanie (Zickler, 2000). Selon Brynen (2002), les terroristes sont majoritairement de sexe masculin et sont des personnes psychologiquement vulnérables qui cherchent à donner un sens à leur vie. Ils se joignent à des réseaux sans avoir de convictions politiques profondes au moment de leur adhésion et partagent un certain nombre de caractéristiques avec les jeunes de sexe masculin qui deviennent membres de bandes de jeunes.

Les gars commettent aussi davantage de vols de véhicules automobiles et de crimes informatiques

et agissent à titre de passeurs de drogues ou de produits de contrebande. Ils sont beaucoup plus nombreux que les jeunes femmes à faire partie de bandes de jeunes (Fagan, 1999). De façon générale, les jeunes sont plus susceptibles que les adultes d'éprouver des problèmes de jeu, mais, selon deux études réalisées à l'échelle provinciale, les adolescents ont de deux à trois fois plus de chances que les adolescentes de devenir des joueurs compulsifs et pathologiques (Conseil national du bien-être social, 1996). Les gars sont adeptes de jeux de hasard de nature plus compétitive, tels que les paris sportifs, les cartes et les appareils de loterie vidéo, qui font aussi partie de la gamme d'activités illicites des groupes de criminels organisés.

Dans le cas des filles, le tabac joue un rôle plus important sur le plan de la progression vers la consommation de drogues illicites (Kenkel et collaborateurs, 2001). De nos jours, les adolescentes forment elles aussi des bandes et deviennent membres de bandes qui étaient auparavant composées exclusivement d'adolescents (Fagan, 1999). Selon une étude provinciale, l'écart entre les taux de jeu compulsif enregistrés chez les gars et les filles a commencé à se rétrécir. De plus, les études sur les femmes s'adonnant aux jeux de hasard démontrent une progression beaucoup plus marquée que prévue vers le jeu compulsif (Conseil national du bien-être social, 1996). Les filles sont davantage victimes d'exploitation sexuelle que les gars, par la pornographie ou la prostitution.

Répercussions en matière de recherche et d'élaboration des politiques

Ce rapport avait pour objectif de démontrer, à partir des écrits existants, l'étendue des impacts du crime organisé sur les jeunes. En poussant à la réflexion, il pourrait donné lieu à la réalisation d'études concrètes et à la collecte de données. Il y a plusieurs questions qui justifieraient des études ultérieures et des modification aux politiques actuelles. Comme mentionné précédemment les chercheurs devraient faire preuve d'ingéniosité pour trouver des façons de tester leurs modèles et leurs hypothèses, et même étudier la possibilité de faire appel à des ethnographes et à des études de cas.

Les données de la police devraient être revues pour leur usage comme sources d'information sur l'impact du crime organisé chez les jeunes. Certaines données sont à la disposition des chercheurs, mais de nouveaux modèles peuvent être développés pour évaluer les impacts locaux du crime organisé. Les systèmes de données pourraient être utilisés d'avantage pour documenter le crime

organisé ou les impacts qu'ont ces activités sur les jeunes qui y sont directement ou indirectement mêlés, notamment les enfants des trafiquants de drogue de haut niveau, les jeunes des bandes, les jeunes consommateurs de produits de contrebande ou les jeunes fréquentant des établissements utilisés aux fins du blanchiment d'argent.

Également il faudrait pousser plus loin l'étude de la participation des adolescents aux jeux de hasard illicites. Des méthodes ethnographiques pour l'étude de l'implication du crime organisé dans les bandes de jeunes ou dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants reste à explorer. Une recension des médias et leur influence sur la façon dont le public perçoit le crime organisé et, par suite, sur les politiques adoptées en la matière devrait être entreprise. La popularité croissante de l'Internet devrait inciter les chercheurs à déterminer dans quelle mesure le nouveau médium contribue à augmenter la portée des activités traditionnelles du crime organisé au Canada. Par ailleurs par rapport au terrorisme, une étude sur les minorités visibles du Canada permettrait de mieux comprendre les craintes et les réactions suscitées par les attentats du 11 septembre et d'offrir des mesures pour réduire le terrorisme. Enfin, il serait utile de réaliser une enquête auprès des jeunes et de leurs parents afin de déterminer de quelle façon ils perçoivent le crime organisé, comment le crime organisé est perçu localement et comment cette perception influe sur l'affectation des ressources policières.

La présente étude d'impact a démontré qu'il était possible de modifier les politiques de façon à atténuer les effets des activités du crime organisé sur les jeunes, leurs parents et leur collectivité. Il faudrait tout d'abord s'employer à améliorer les communications policières (à l'interne, en premier) et la communication subséquente au grand public des résultats des travaux de recherche portant sur le crime organisé et sur des questions telles que l'impact local de ses activités. Il est essentiel d'assurer une communication efficace de l'information à l'interne aux fins de l'élaboration de la politique en matière de lutte contre le crime organisé, notamment pour ce qui concerne l'affectation des ressources. Il est de la première importance de s'assurer que les personnes chargées de l'élaboration de la politique en la matière possèdent les qualifications requises. Il faudrait de plus élaborer des modules d'apprentissage afin de permettre à tous les membres, qu'ils soient affectés aux services de police contractuelle ou de police fédérale, de bien comprendre la portée des activités du crime organisé. La communication au grand public des impacts locaux des activités du crime organisé sur les jeunes permettrait au gouvernement de saisir l'importance de la question et l'utilité de favoriser la collaboration de tous les fournisseurs de services intéressés.

La présente étude d'impact démontre clairement la nécessité pour les services de police et les autres fournisseurs de services de revoir leur approche pour ce qui concerne la contrebande de l'alcool et des produits du tabac et la criminalité d'entreprise. Il faut par ailleurs assurer une meilleure saisie par les policiers des données sur les crimes mettant en cause des jeunes (p. ex. lien entre l'exploitation sexuelle des enfants et le passage de clandestins, saisies de drogue à domicile en présence d'enfants, jeunes victimes de fraude) afin qu'il soit possible de consulter ces données pour des fins de recherche et de vérification. Il est essentiel d'assurer une meilleure convergence des efforts déployés par les services de police fédérale et les services de police contractuelle du fait qu'ils sont tous deux appelés à lutter contre le crime organisé et que ses impacts se font surtout sentir à l'échelle de la collectivité locale. Enfin, il faut élaborer une politique qui reconnaisse l'importance que revêt la réduction de la demande dans la lutte contre le crime organisé et prévoit l'affectation des ressources nécessaires pour permettre aux services de police de pleinement jouer leur rôle en la matière.

Bibliographie

Adamoli, Sabrina, Andrea D. Nicola, Ernesto U. Savona et Paola Zoffi. « Towards a Common Definition of Organized Crime » dans *Organised Crime around the World. European Institute for Crime Prevention and Control*, Helsinki, Finlande, Organisation des nations unies, 1998.

Addictive Drug Information Council et Service de la sensibilisation aux drogues de la GRC, Division « E ». *Designer Drugs and Raves, Second Edition*, Vancouver, Addictive Drug Information Council, 2001.

Adlaf, Ivis, Smart et Walsh. *La Stratégie canadienne antidrogue,* ministre des Approvisionnements et services, 1995.

Albanese, Jay « The Causes of Organized Crime », dans *Journal of Contemporary Criminal Justice*, novembre 2000.

Association pour les droits des non-fumeurs/ The Smoking and Health Action Foundation, Canada. *The Smuggling of Tobacco: Lessons from Canada*, juillet 1994.

Azmier, Jason et Robin Kelley. « Triumph, Tragedy or Trade-Off: Considering the Impact of Gambling », dans *Gambling in Canada Research Report No. 14,* août 2001.

BBC News. « Infant 'drugs mule' caught in US », 23 avril 2002.

Beare, Margaret. *Criminal Conspiracies: Organized Crime in Canada*, Toronto, Nelson, 1998.

Beare, Margaret E. « Facts from Fiction: Tactics and Strategies of Addressing Organized Crime and Organized Criminals », Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption. *Série de séminaires du Collège canadien de police*, le mercredi 21 juin 2000.

Beare, Margaret E. « Organized Crime and Money Laundering », dans *Crime in Canadian Society*, 6e édition, Robert A. Silverman, James J. Teevan et Vincent F. Sacco, Toronto, Harcourt Bruce Canada, 2000.

Beare, Margaret et Frederick T. Martens. « Policing Organized Crime: The comparative structures traditions and policies within the US and Canada », dans *Journal of Contemporary Criminal Justice*, Vol. 14, numéro 4, Thousand Oaks, novembre 1998.

Benson, Bruce L., I.S. Leburn et David W. Rasmussen. « The Impact of Drug Enforcement on Crime: An Investigation of the Opportunity Cost of Police Resources », dans *Journal of*

Drug Issues, Vol. 31, numéro 4, automne 2001.

Binet, Angelique. « Politics Delay Tar Ponds Cleanup » http://novanewsnet.ukings.ns.ca/stories/99-00/991105/sydney.htm, site Web visité le 10 avril 2002.

Blustein, Paul. « Turning Point Seen in War on Poverty », dans *Washington Post*, 22 mars 2002.

Brynen, Rex. « Terrorism and Counter-Terrorism », *Série de séminaires parrainée par Justice Canada*, 31 janvier 2002.

Center for Public Integrity. « Tobacco Companies Linked to Criminal Organizations in Lucrative Cigarette Smuggling », dans *The Public Eye: An Investigative Report of the Center for Public Integrity*, 10 avril 2002. http://www.public-i.org/story_01_030301.htm, site Web visité le 10 avril 2002.

Centre canadien de la statistique juridique. « Les Autochtones au Canada », *Série de profils du CCSJ*, Ottawa, ministre de l'Industrie, juin 2001.

Centre canadien de la statistique juridique. « Les minorités visibles au Canada », *Série de profils du CCSJ*, Ottawa, ministre de l'Industrie, juin 2001.

Centre de toxicomanie et de santé mentale. « Gambling Problems among Ontario Students », 1999, dans *CAMH Population Studies eBulletin*, n° 2, juillet 2000.

CommerceNet (http://www.commerce.net/research/stats/wwstats.html) Site Web consulté le 21 mai 2002.

Conseil national du bien-être social. *Les jeux de hasard au Canada*, Ministre des approvisionnements et services, Canada, hiver 1996.

Courtois, Yvan, sergent, GRC, coordonnateur provincial, Police des Autochtones. *Conversation avec l'auteure*, avril 2002.

Desroches, Frederick. *Livre à paraître en 2002.*

Dickson-Gilmore, E.J. Collectivités, contrebande et conflit : Envisager des mesures réparatrices pour réparer les préjudices implicites de la contrebande sur la nation mohawk d'Akwesasne, Sous-direction de la recherche et de l'évaluation, GRC, 5avril 2002.

DiCresce, Greg. « High cost of Fighting Drugs », *Winnipeg Sun*.

Dimmock, Gary. « Hoping to Quell Threat of Violence », *Ottawa Citizen*, 10 février 2002

Direction des renseignements criminels, GRC. *Project Swill: A Strategic Assessment of the Illegal*

Manufacture, Movement and Sale of Alcohol, février 2001.

Direction des renseignements criminels, Section de l'analyse antidrogue. *Situation au Canada des drogues illicites — 2001,* GRC, Ottawa, avril 2002.

Economic Crime Prevention Objective, GRC. http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams/ecbweb.htm, site Web visité le 5 juin 2002.

Egley Jr., Arlen et Mehala Arjunan. « Highlights of the 2000 National Youth Gang Survey », *US Department of Justice: OJJDP Fact Sheet* #4, février 2002.

Ellard, Barbara et Neil Nevitte. *Public Confidence in the Police in Canada, 1981-2000: Evidence from the World Values Surveys,* rapport établi pour le compte de la GRC, University of Toronto, 2002.

Elmy, Eileen. « Deadly picture of what Adams mine will bring » www.nowtoronto.com/issues/2000-10-19/letters.html, site Web visité le 10 avril 2002.

Estes, Richard et Neil A. Weiner. Executive Summary of the US National Study *The Commercial Sexual Exploitation of Children in the US, Canada, and Mexico.* University of Pennsylvania, School of Social Work, 19 septembre 2001.

« European Union in the US: Eurocom », décembre 2001, www.eurunion.org/news/eurocom/2001, site Web visité le 12 avril 2002.

Evans, J.L. *Tobacco Smuggling Threat Assessments: a Review,* Solliciteur général du Canada, 31 mars 2000.

Fagan, Jeffrey. « Youth Gangs, Drugs and Socioeconomic Isolation », dans *Youth Violence: Prevention, Intervention and Social Policy,* Daniel J. Flannery et C. Ronald Huff, Washington, D.C., American Psychiatric Press, 1999.

Finkelhor, David. *Online Victimization: A Report on the Nation's Youth,* Alexandria, VA, National Center for Missing and Exploited Children, 2000.

Fredericton Daily Gleaner. « Martin confirms tax hike is under review: Higher cigarette costs will spawn smuggling, industry predicts », 12 mai 2000.

Glaser, Clive. *Bo-Tsotsi: The Youth Gangs of Soweto: 1935-1976,* Portsmouth, N.H., Heinemann Publications, 2000.

Gordon, Robert M. « Street Gangs and Criminal Business Organizations: A Canadian Perspective », dans *Youth Crime Varieties, Theories, and Prevention,* Russell C Smandych, Harcourt Canada, 2000.

Green, William et Katherine Bruce. « Riskless Crime », dans *Forbes,* 11 août 1997.

Haberfeld, Maria Regina. « Criminal Careers: Perception of Adult Offenders: The Initiation of Utilization of Under-Aged Felons in Organized Criminal Activity; Drug Distribution Networks. », thèse de doctorat, University of New York, NY 10021, 1992.

Hill, Karl G., Christina Lui et J. David Hawkins.« Early Precursors of Gang Membership: A Study of Seattle Youth », *dans OJJDP Juvenile Justice Bulletin*, décembre 2001.

Howell, James C. « Youth Gangs: An Overview », dans *OJJDP Juvenile Justice Bulletin*, août 1998.

Howell, James C. et Debra K. Gleason. « Youth Gangs and Drug Trafficking », dans *OJJDP Juvenile Justice Bulletin*, décembre 1999.

Howell, James C. et Scott H. Decker. « Youth Gangs, Drug and Violence Connexion », dans *OJJDP*
Juvenile Justice Bulletin, janvier 1999.

Jamieson, Ruth. « Contested Jurisdiction Border Communities and Cross Border Crime: The Case of Akwesasne. », dans *Global Organized Crime and International Security*, Emilio C. Viano, Brookfield USA, Ashgate Publishers, 1999.

Kelley, Robin. « First Nations Gambling Policy in Canada », *Gambling in Canada Research Report No. 12,* juin 2001.

Kenkel, Donald, Alan D. Mathios et Rosalie L. Pacula. « Economics of Youth Drug Use, Addiction and Gateway Effects », dans *Addiction*, numéro 96, 2001, p. 151 à 164.

« 28 kids caught up in homegrown seizure raids »", www.canoe.ca, 18 février 2002.

Klein, Naomi. *No Logo.* Toronto, Vintage Canada, 2000.

Lebeuf, Marcel-Eugène. *Crime organisé et crime technologique : Enquêtes et renseignements aux frontières du renouveau*, Rapport technique - Série technologies de l'information, Ottawa, Collège canadien de police, 2001.

Limonowska, Barbara. *Trafficking in Human Beings in Southeastern Europe*, Belgrade, Unicef, 2002.

Loree, Donald. *Contract Policing and Organized Crime: Awareness and Needs,* Sous-direction de la recherche et de l'évaluation, Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones, DG de la GRC, août 2001.

Lyman, Michael D. et Potter, Gary W. *Drugs in Society: Causes, Concepts, and Control,* 3rd

edition, Cincinnati, OH, Anderson Pub. Co., 1998.

Mallard, Anna Marie, caporal, et David Gray, caporal, Services de police communautaires de la GRC. *Conversation avec l'auteure*, avril 2002.

Marsden, William. « The Mob and Big Tobacco: Corporate Executives linked to Organized Crime », *Montreal Gazette,* 3 mars 2001.

Mastro, Dana E. et Amanda L. Robinson. « Cops and Crooks: Images of Minorities on Primetime Television », dans *Journal of Criminal Justice* 28 (2000) p. 385 à 396.

Mathias, Robert et Patrick Zickler. « NIDA Conference Highlights Scientific Findings on MDMA/Ecstasy », dans *NIDA Notes* Volume 16, numéro 5 (décembre 2001). http://www.drugabuse.gov/NIDA_Notes/NNVol16N5/Conference.html

« Mercury and Lake Superior: The Whitedog First Nation and Mercury Poisoning on Northwestern Ontario », www.ecosuperior.com, site Web visité le 10 avril 2002.

Merton, R. K. *Social Theory and Social Structure*. N.Y., Free Press, 1963.

Montreal Gazette, « Quebec father of two mistaken for Banditos member », 19 mars 2002.

Muncie, John. *Youth and Crime: An Introduction*, London, Sage Publications, 1999.

National Institute on Drug Abuse. « Stress & Substance Abuse: Community Drug Alert Bulletin », http://www.nida.nih.gov/StressAlert/StressAlert.html, site Web visité le 15 mai 2002.

National Post. « Migrants taking greater risks after September 11 tightens border », 24 avril 2002.

National Post. « War on Terrorism: Anti-Terror Bill », 2 novembre 2001.

Naylor, R.T. *Bin Laden, Crime and Opportunism,* Université McGill, 3 novembre 2001.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. *Rapport mondial sur la drogue 2000,* Oxford, Oxford University Press, 2000.

Office of National Drug Control Policy. *Drugs and Terror: Understanding the Link and the Impact on America*, www.theantidrug.com, site Web visité en avril 2002.

Organisation mondiale de la santé. « Health Implications of Direct Advertising of Infant Formula », Nutrition pour la santé et le développement, Genève, Suisse, juin 2001. http://www.who.int/nut/documents/infant_formula_trade_issues_eng.pdf

Pernanen, Kai et Serge Brochu. *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada,* Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2002.

Pilkerton, Christopher M. « Cough up the Money: A Prescription for Regulating Russian Organized Crime out of Health Care », dans *Journal of Contemporary Health Law and Policy*, 1999.

Pollard, Neal A. « Terrorism and Transnational Organized Crime: Implications of Convergence », *dans Next Generation Terrorism Analysis*, Terrorism Research Center, 2000.

Porteous, Samuel D. *Étude d'impact du crime organisé*, Solliciteur général du Canada, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998.

Présentation par la Sous-direction des douanes et de l'accise. *« Organized Cigarette Smuggling: At Home and Abroad »* DG de la GRC, 11 avril 2001.

Proctor, Jason. « Smuggled Smokes turn up in BC at $4.50 a pack », *The Province*, 5 avril 2002.

Réseau Éducation-Médias
http://www.media-awareness.ca/eng/webaware/netsurvey/parents/ findings.htm, site Web visité le 21 mai 2002.

Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IFBAN) www.ifban.org, site Web visité le 12 avril 2002.

Reuter, Peter. *Disorganized Crime: The Economics of the Visible Hand*, Cambridge, MA, MIT Press, 1983.

Rider, Barry A.K. « Cyber-Organised Crime- The Impact of Information Technology on Organized Crime », dans *Journal of Financial Crime* vol. 8. nº 4, 2001, p. 332 à 346.

Rodriguez, Zuleika Vidal. « Alienation and Female Criminality: The Case of Puerto Rico », dans *Global Organized Crime and International Security*, Emilio C. Viano, Ashgate Publishing, Brookfield USA, 1999.

Ruiters, R, caporal. *Operation Pipeline/Convoy/Jetway Newsletter*, GRC, février 2002.

Service canadien de renseignements criminels. *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*, 2000.

Service canadien de renseignements criminels. *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*, 2001.

Scott, K « Indigenous Canadians », dans *Canadian Profile: Alcohol, Tobacco and Other Drugs, 1997*, D. McKenzie, R. Williams and E. Single, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 1997.

Sellinger, Andrea. « Tracking the Tar Ponds », *CBC New Online*, juin 2001.

http://cbc.ca/news/indepth/background/tar_ponds.html, site visité le 10 avril 2002.

« Sharkslayer », www.upcomingmovies.com, site Web visité le 13 mai 2002.

Sherman, Lawrence W., Denise Gottfredson, Doris MacKenzie, John Eck, Peter Reuter et Bushway Shawn. *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising: A Report to the United States Congress,* prepared for the National Institute of Justice in collaboration with members of the Graduate Program Department of Criminology and Criminal Justice, University of Maryland, 1997.

Single, Eric, Lynda Robson, Xiaodi Xie et Jürgen Rehm. *Les coûts de l'abus de substances au Canada.* Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 1996.

Soloman, Jr., Peter H. et Todd S. Foglesong. « The Two Faces of Crime in Post-Soviet Ukraine », dans *East European Constitutional Review*, été 2000, pp. 72 à 76.

Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, GRC. *Pirates informatiques : perspective de la police canadienne Partie I,* 30 mai 2001.

Starbuck, David, James C. Howell. et Donna J. Lindquist. « Hybrid and Other Modern Gangs », dans *OJJDP Juvenile Justice Bulletin,* décembre 2001.

Tatidinova, T.G. « Young People and Organized Crime », dans *Russian Social Science Review*, v. 42, nº 5, Septembre/Octobre 2001, p. 50-63.

« Theory Overview », www.esher.ac.uk/scextranet/sociology/crime%20overview.htm#Cloward & Ohlin, site Web visité le 21 mai 2002.

Toronto Star. « Gang hijacked trucks full of good: police 27 charged after probe lasting six months », 4 octobre 2001.

Totten, Mark. « Dispelling the myths about youth violence », *Ottawa Citizen*, 10 février 1999.

Tyakoff, Alex, *Community Impact Assessment of the Marihuana Grow Operation*, Colombie-Britannique, Organized Crime Agency of British Columbia, 1998.

Vaillant, Léo, officier responsable de la Section de l'analyse antidrogue, Direction des renseignements criminels, GRC. *Conversation entre l'auteure et Léo Vaillant,* mai 2002.

Van Dyne, Petrus C. et Mike Levi. « Criminal Financial investigations: A Strategic and Tactical Approach in the European Dimension », dans *Global Organized Crime and International Security,* Emilio C. Viano, Brookfield USA, Ashgate Publishing, 1999.

Venkatesh, Sudhir et Steven D. Levitt. *An Economic Analysis of a Drug-Selling Gang's Finances*,

1996.

Victoria Times Colonist, « Police Raid Nets Millions in Bootleg Software CDs », 15 mars 2002.

Villeneuve, P., H. Morrison, Y. Mao et D.T. Wigle. *The Impact of the Cigarette Price Rollback on the Future Health of Canadian Adolescents,* Ottawa, Bureau de l'épidémiologie des maladies chroniques, Santé Canada, 1994.

« Vitamins Price Fixing Lawsuits », www.therubins.com, site Web visité le 12 avril 2002.

Warren, Ian et Megan Aumair. « Media Depictions and Public Discourses on Juvenile Gangs in Melbourne, 1989-1991 », dans *Gangs and Youth Subcultures: International Explorations,* Kayleen Hazlehurst et Cameron Hazlehurst, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, 1998.

Waters, Tony. *Crime and Immigrant Youth,* Californie, Sage Publications, 1999.

Williams, Phil. « Emerging Issues: Transnational Crime and Its Control », dans *Global Report on Crime and Justice*, Graeme Newman, Oxford, Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations Unies, Oxford University Press, 1999.

Wolln, Wayne et Randy Blazar. *Renegade Kids, Suburban Outlaws: From Youth Culture to Delinquency*., 2e édition, Belmont, Californie, Wadsworth, 2001.

Woodiwiss, Michael. *Organized Crime and American Power*, Toronto, University of Toronto Press, 2001.

Wood, Owen. « Gambling facts and figures », CBC News Online, http://www.cbc.ca/news/features/gambling_statistics.html, mars 2002.

Zickler, Patrick. « Gender Differences in Prevalence of Drug Abuse Traced to Opportunities to Use », dans *NIDA Notes,* volume 15, numéro 4, septembre 2000.

Zickler, Patrick. « Childhood Sex Abuse Increases Risk for Drug Dependence in Adult Women », dans *NIDA Notes,* volume 17, numéro 1, avril 2002.

Autres Rapports Disponibles

Date	Titre	Auteur
Mai 2003	TVCF: analyse de la documentation et bibliographie	Wade Deisman, M.A.
Mars 2003	Les réseaux criminels	Vincent Lemieux, Ph.D.
Mars 2003	Les répercussions directes et indirectes du crime organisé sur les jeunes, en tant que délinquants et victimes	Holly Richter-White, M.A.
Le 24 juillet, 2002	Analyse des rapports sur les incidents violents de 1997 à 2001 inclusivement	Susan Kerr, B.A.
Juin 2002	Leçons tirées sur le crime organisé et la coopération policière dans l'Union européenne Entrevue avec le professeur Cyrille Fijnaut	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
Juin 2002	La couverture médiatique du crime organisé - Impact sur l'opinion publique?	Judith Dubois
Juin 2002	La <traite> des êtres humains et le crime organisé: Examen de la littérature	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Avril 2002	Collectivités, contrebande et conflit: Envisager des mesures réparatrices pour réparer les préjudices implicites de la contrebande sur la nation mohawk d'Akwesasne	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D.
Mars 2002	Problèmes et résolution de problèmes dans les écoles de l'île-du-Prince-Édouard: Analyse de données	Jharna Chatterjee, Ph.D. et Susan Kerr, B.A.